



Sennely



Villes et Villages Fleuris
DU CADRE NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le *Trait* - d'Union



36^e édition | Janvier 2022

Soutenons nos commerçants et nos artisans

3 P Sologne

*Plomberie générale,
Cuisine,
aménagement de salles de bain*

Un seul artisan pour votre chantier




Piedefar Pierre

Pierre.piedefar@gmail.com
06 43 59 54 58

11, place de l'église
45240 sennely

TAXIS

Raphaël CHABIN
TOUS TRANSPORTS
TOUTES DISTANCES

Transports de Malades Assis
(Commune de Stationnement-SENNELY)

Raphaël CHABIN
12, rue de Villechaume
45240 SENNELY

Tél : 02.38.49.12.88
Portable : 06.82.83.10.62



Une Déesse d'Aujourd'hui

Trésorier Patrimoine

Mes Travaux en Mille Biais

11 Avenue de la Vallée
45240 Sennely
02 38 76 42 74

www.la-vallee-sennely.com



Proxi

Chez Fanny

1 place de l'Eglise - 45240 Sennely

07.67.41.05.71 chezfanny45@gmail.com



Faisanderie de la Tannerie

SCEA BRIQUET

« COSNOUE »
Route de Vienne en Val
45240 SENNELY

Tel/Fax: 02 38 76 40 18
Portable 06 07 99 01 03



Auberge de Villechaume Sennely 45

NOUS vous proposons : Restauration traditionnelle et régionale
Location de salles pour tout événements
Location de 2 ev pour se balader à travers la Sologne
Location de chambres avec vue sur l'étang

contact tel : 02 38 06 38 46
Email : aubergedevillechaumesennely@orange.fr



Woody Bois
Davy Betoux

Tous travaux
de menuiserie

06 62 04 02 31
davy.betoux@bbox.fr



Confitures

En direct de la ferme !

ISABELLE COUTAND
Ferme de Maison Rouge
45240 SENNELY

Tél. : 02 38 76 99 91 / 06 84 87 48 95



Jacky La Frite

vous attend à la Grignote au
Domaine de Villechaume
45240 Sennely

Pour réserver :
06 81 77 85 42





◀ Noël et son sapin sur la Grande place
© Frédéric Pasty

L'action municipale

L'équipe municipale et les employés communaux.....	4
Le mot du Maire	5
Les commissions	6
Les extraits des délibérations des conseils municipaux.....	7-9
L'approbation et les votes des comptes de gestion et administratifs (2020)	10
Le cimetière	11
La fibre.....	11
PanneauPocket.....	12
Sennely dans les médias	12

La vie de la commune

Les numéros utiles.....	13
Vos démarches en mairie	13
Le recensement militaire	14
Le CCAS	14
Le PLUI - PADD.....	15
Le diagnostic éclairage public.....	16
Le terrain multi-sports	16
La réhabilitation du réseau d'eau potable.....	17
Nos sapeurs-pompiers	18
Les consignes à respecter.....	19
Les locations touristiques	19
Tourisme : carte randonnées de la commune	20-21
Le camping municipal	22
L'étang communal de Villechaume	22
Les faits marquants de 2021.....	23

Les concours et résultats

Le concours et fleurissement.....	24
Les astuces de Fred	24
Une année bénéfique.....	25
En bref : un rappel à propos des eaux usées !!	25

L'inter-communalité

Les coordonnées Communauté de Communes	26
Les coordonnées Office de tourisme	
La Ferté Saint-Aubin	26
L'aide à domicile.....	26
Le SIVOM de Chaon, Sennely et Souvigny-en-Sologne	27
La gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne.....	28
Le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).....	29

Les associations

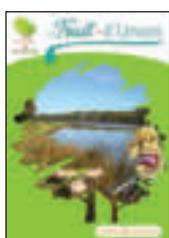
Présentation des associations.....	30
Le Ciné-Sologne	30
La Bibliothèque municipale.....	31
La Sennelycienne	31
L'Espérance.....	32
La FNACA.....	32
Le LN/A Visa Club de France	33
L'ASS Pétanque.....	33
L'association sportive Rider VTT Sennely.....	34
Le Club des Bruyères	34
Le Réveil de Sennely	35
L'amicale des sapeurs-pompiers.....	35
Les décors de Noël en photos.....	36

Le calendrier des fêtes et des événements

Les tarifs 2022 de la salle polyvalente.....	38
--	----

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2022

.....	38
-------	----



Le journal municipal d'information est édité par la Mairie de Sennely
2 rue de la Rigolerie • 45240 Sennely
Tél. : 02 38 76 93 14 • Fax : 02 38 49 63 47
contact.mairie@sennely.fr

Directeur de la publication : Philippe de Dreuzy, maire de Sennely

Secrétaire de rédaction : Élisabeth Collet



La municipalité remercie les auteurs et photographes ayant contribué à la création de ce numéro. Toute reproduction est interdite.

Conception et réalisation : Chromatiques, 75012 Paris

Impression : Esat Jean Pinaud, 45770 Saran

Dépôt légal : janvier 2022

Photo de couverture : Illustrations du terroir sennelycien @ Agnès Bouquin, Élisabeth Collet, Frédéric Pasty

Crédits photos : Les associations : ASS Pétanque, La Sennelycienne, LN/A Visa Club de France, ainsi que : Cyril Agoutin, Agnès Bouquin, Stéphane Bourreau (Rider VTT Sennely), Marie-Anne Boussier, Clker-free-vector (Pixabay), Elisabeth Collet, Simon Karleskind, Mairie de Sennely, Muriel Martin, Frédéric Pasty, Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB).



Philippe de Dreuzy
Maire



Jean-Jacques Bouquin
1^{er} adjoint
Chargé de l'urbanisme
Délégué communautaire



Francis Garrido
2^{ème} adjoint,
Chargé de l'eau
et de l'environnement
Vice-Président du SMICTOM



Muriel Martin
3^{ème} adjointe
Chargée des affaires scolaires
et sociales
Présidente du SIVOM



Cyril Agoutin



Patrice Arbel



Élisabeth Collet



Patrick Coutand



Frédéric Deligny



Gilles Foucalt



Martine Orland

...et les employés communaux

Secrétariat de Mairie :

Marie-Anne BOUSSIER
Sandra LENTI

Services Techniques :

Frédéric PASTY
Pascal GRANDJEAN
Aurélia PIÉTU (remplacement)

Agents d'entretien :

Delphine MAILLET
Virginie DAUSSY

Agents d'encadrement en garderie périscolaire :

Virginie DAUSSY
Farida DELIGNY

Agent Administratif à l'Agence Postale Communale :

Alexandra HOFMAN



Le Maire,
le Conseil municipal
et les agents communaux
vous présentent
leurs meilleurs vœux
pour 2022.

Pour chacun d'entre nous, la vie quotidienne prend désormais en compte la présence d'un voisin turbulent : nous commençons à l'oublier pendant l'été, mais la saison froide nous rappelle l'existence encombrante du virus ; le masque fait partie de notre tenue vestimentaire et le pass sanitaire est devenu la clé d'accès à beaucoup d'activités auxquelles nous restons attachés.

La vie de notre commune tient compte des contraintes nouvelles : le forum des associations, l'inauguration du terrain multi sports, les cérémonies du 11 novembre, de la Sainte Cécile et de la Sainte Barbe, nous ont permis toutefois de nous retrouver en cadencant notre année de repère dont nous avons tous besoin.

Nous avons fait l'acquisition, par l'intermédiaire de l'EPFLI, de l'Auberge des Cotrets, qui animera notre centre bourg lorsque nous pourrons y réaliser les travaux indispensables à sa réhabilitation.

Les travaux de rénovation de l'épicerie ont commencé, au rez-de-chaussée, et surtout dans le logement attenant. D'autres travaux concernant le cabanon du camping et l'entretien de bâtiments ont contribué au maintien du patrimoine communal.

Le remplacement d'une partie de notre réseau d'eau est lancé, après que nous ayons réuni les financements nécessaires ; une seconde tranche fera l'objet de nouveaux travaux à partir de l'année prochaine.

L'inondation du 14 juillet nous a fortement affectés, et l'eau a dégradé beaucoup de maisons du village. La solidarité des élus, des pompiers, mais aussi de beaucoup d'habitants s'est manifestée par leur présence efficace, dont je veux exprimer notre reconnaissance au nom de nous tous. L'état de catastrophe naturelle reconnu par la préfecture permettra d'améliorer la couverture des assurances, mais les dégâts seront longs à réparer.

Nous contrôlons le bon état des écoulements pluviaux, comme doit le faire chacun d'entre nous lorsqu'il se trouve au voisinage immédiat d'un fossé, d'un cours d'eau ou d'un étang. D'autre part, nous avons mobilisé notre Communauté de Communes, le Syndicat du Bassin du Beuvron et la DDT pour qu'un diagnostic nous permette d'envisager des aménagements futurs. Cette étude sera réalisée en 2022.

L'année qui commence sera aussi celle de l'aboutissement de notre PLUI, document essentiel qui conditionnera notre vie dans le cadre de notre communauté de communes. Nous passons beaucoup de temps à tenter de défendre les intérêts de notre village dans ce cadre. Chacun d'entre nous doit prendre connaissance de ce dossier, car il est d'une grande importance et parce qu'une fois mises en place, il est plus difficile de revenir sur les décisions prises.

Sur tous ces sujets, nous aimerions tous pouvoir organiser des réunions publiques permettant de faire le point ; j'espère que nous le ferons rapidement, une fois que nous aurons réussi à maîtriser le virus qui réduit notre espace vital.

Je vous souhaite une année heureuse, sans trop de soucis et entourés de ceux qui vous sont chers.

Maire,
Philippe de DREUZY

Les Commissions

Les neuf commissions (créées en 2020) se sont réunies en 2021 en tenant compte des mesures gouvernementales suite à la Covid-19 qui, notamment, limitaient les rassemblements. Des dossiers ont ainsi pu être suivis, certains en cours (acquisition de l'auberge des Cotrets), d'autres mener à bien (finalisation du terrain multi-sports).

Elles restent un maillon essentiel du bon fonctionnement de l'ensemble de notre vie communale.

La commission Finances

Ses compétences : préparation et élaboration des documents financiers de la commune : budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Philippe de Dreuzy.
- Membres : Cyril Agoutin, Jean-Jacques Bouquin, Élisabeth Collet, Francis Garrido, Muriel Martin.

La commission Travaux, Patrimoine communal, Urbanisme et PLU

Ses compétences : gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme, élaboration et modification des PLU, programmation des travaux d'infrastructures et d'entretien des bâtiments et de la voirie, gestion du cimetière.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Jean-Jacques Bouquin.
- Membres : Patrice Arbel, Patrick Coutand, Frédéric Deligny, Muriel Martin.

La Commission Appel d'Offres

Ses compétences : examen des candidatures et des offres en cas d'appel d'offres, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Philippe de Dreuzy.
- Membres titulaires : Patrice Arbel, Jean-Jacques Bouquin, Patrick Coutand.
- Membres suppléants : Élisabeth Collet, Muriel Martin.

La commission Eau et Environnement

Ses compétences : travaux et entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, sensibilisation et mise en conformité à la réglementation environnementale, gestion des déchets, espaces verts et fleurissement.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Francis Garrido.
- Membres : Cyril Agoutin, Jean-Jacques Bouquin, Patrick Coutand, Frédéric Deligny, Muriel Martin, Martine Orland, Pascal Grandjean, Frédéric Pasty.

La commission Sécurité

Ses compétences : hygiène et sécurité concernant le personnel communal, sécurité des habitants, de la circulation et des espaces publics.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Frédéric Deligny.
- Membres : Jean-Jacques Bouquin, Patrick Coutand, Gilles Foucault.

La commission CCAS

Ses compétences : définition de la politique sociale mise en œuvre par le CCAS, aide et soutien aux personnes en difficulté, gestion des actions en faveur des aînés, réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Muriel Martin.
- Membres : Élisabeth Collet, Frédéric Deligny, Martine Orland, Anick Henry, Denise Demarçaigne, Jocelyne Roger, Laure Berrué.

La commission École

Ses compétences : gestion des locaux, équipements et matériels scolaires et périscolaires.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Muriel Martin.
- Membres : Élisabeth Collet, Frédéric Deligny, Martine Orland.

La commission Commerces, Entreprises et Services

Ses compétences : assistance aux entreprises, aux commerces et aux artisans pour améliorer les conditions de leur développement, aide à l'expression de leurs besoins et à la mise en place des réponses apportées.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Martine Orland.
- Membres : Élisabeth Collet, Frédéric Deligny, Gilles Foucault.

La commission Vie associative, Culture, Sports, Tourisme et Loisirs

Ses compétences : assistance aux associations, développement des projets culturels, gestion de la bibliothèque, développement et gestion de projets et d'actions sportifs, développement des activités de tourisme et de loisirs, gestion du gîte et du camping.

Ses membres :

- Responsable de la commission : Patrice Arbel.
- Membres : Cyril Agoutin, Élisabeth Collet, Patrick Coutand, Frédéric Deligny, Gilles Foucault, Muriel Martin.

La commission Communication

Ses compétences : communication interne et externe, élaboration et gestion des moyens de communication (site Internet, Trait d'Union).

Ses membres :

- Responsable de la commission : Élisabeth Collet.
- Membres : Francis Garrido, Muriel Martin, Martine Orland, Marie-Anne Boussier.

Extraits des délibérations des conseils municipaux 2021 (hors questions diverses)

L'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur le site internet

19 février 2021

La séance débute par le vote du huis clos au vu du contexte sanitaire actuel.

Ensuite, Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Patrick Marchand à compter du 18 février 2021. Le Conseil Municipal en prend acte et siègera donc dorénavant à 12 membres.

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité les **Comptes de Gestion du trésorier municipal des budgets communal, du service de l'eau et du service assainissement** pour l'exercice 2020.
- ACCORDE à l'unanimité au **régisseur principal** des recettes pour le camping et la pêche le **versement d'une indemnité de régisseur et d'une indemnité complémentaire** pour la saison 2020.
- APPROUVE à l'unanimité la convention avec **l'ADRT du Loiret** de cession à titre gratuit de **panneaux portant valorisation de sites de patrimoine rural d'intérêt départemental** et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- APPROUVE à l'unanimité la révision du tableau des **effectifs de la commune** en date du 1^{er} janvier 2021 suite à des revalorisations indiciaires et à une modification de durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique.

• DÉCIDE à 8 voix Pour et 3 voix Contre d'annuler les **versements des loyers de février et mars 2021** pour un montant total de 1 791,82 € pour la **location de Villechaume à SARL DS** et CHARGE à 8 voix Pour et 3 voix Contre Monsieur le Maire de mener à bien cette décision et de signer tous documents relatifs à celle-ci.

26 mars 2021

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- DÉCIDE DE RECONDUIRE à l'unanimité pour 2021, les **taux d'imposition communaux** suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties 36,58 % (taux communal 18,02 % + taux départemental 18,56 %) et taxe foncière sur les propriétés non bâties 69,69 %.
- VOTE à l'unanimité le **Budget Primitif 2021 de la Commune**, Budget Primitif 2021 du **Service de l'Eau** et le Budget Primitif 2021 du **Service de l'Assainissement**.
- DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les **subventions versées aux associations de Sennely** pour l'année 2021 sous condition de présentation du bilan de l'année précédente.
- DÉCIDE à l'unanimité d'affecter les dépenses reprises au compte 6232 « **Fêtes et cérémonies** » dans la limite des crédits inscrits au budget communal (cf. liste détaillée dans le procès-verbal intégral).

• À l'unanimité : HABILITE Monsieur le Maire à solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de **requalification de l'ancienne auberge des Cotrets**, nécessitant l'acquisition des biens situés à SENNELY ; APPROUVE l'extension du mandat de l'EPFLI à toutes les parcelles qui pourraient s'avérer utiles au projet de requalification de l'ancienne auberge, après accord écrit du Maire, à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire ; AUTORISE le représentant de l'EPFLI Foncier Cœur de France à signer tous documents, l'avant-contrat et l'acte authentique, honoraires de négociations et frais d'acquisition en sus ; APPROUVE les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 10 ans, selon remboursement par annuités constantes ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ; APPROUVE le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; d'une façon générale, APPROUVE les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération

30 avril 2021

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- À l'unanimité : AUTORISE le transfert de la compétence « **d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM)** », sans demande de transfert des services régionaux, à la Communauté de Communes des Portes de Sologne à compter du 1^{er} juillet 2021, APPROUVE en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.
- À l'unanimité : ACCEPTE de céder au SDIS du Loiret, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AD54p, sis rue de Maison Neuve, d'une superficie de 1 517 m², et ce pour construire **un nouveau Centre de Première Intervention** et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de cession avec le SDIS du Loiret.
- Monsieur le Maire étant personnellement concerné par le sujet suivant sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote. Le Conseil municipal EMET à 10 voix Pour et 1 Abstention un avis défavorable à ce que Monsieur le Maire signe l'arrêté de validation du périmètre concerné et sur la mise en place d'un **droit de préemption lié aux Espaces Naturels Sensibles** sur le territoire communal.
- À l'unanimité : ADOPTE le projet de **réhabilitation du réseau d'eau potable** en 2 tranches, ADOPTE le plan de financement pour la **1^{ère} tranche**, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 100 000 €HT au titre de la **DETR 2021**, soit 26 % du montant HT de la 1^{ère} tranche du projet ; CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.
- À l'unanimité : ADOPTE le projet de **réhabilitation du réseau d'eau potable** en 2 tranches ; ADOPTE le plan de financement pour la **1^{ère} tranche** ; AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 70 000 €HT au titre de la **DSIL 2021**, soit 18 % du montant HT de la 1^{ère} tranche du projet ; CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

28 mai 2021

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- À l'unanimité : ADOPTE le **nouveau projet** en 2 tranches pour la **réhabilitation du réseau d'eau potable** ; ADOPTE le nouveau plan de financement ; AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 37 000 € au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 9 % du montant HT du projet ; CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.
- À l'unanimité : APPROUVE le plan de financement ; AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadre du Fonds de Concours 2021 pour l'aide au financement de la 1^{ère} tranche du projet de **réhabilitation du réseau d'eau potable**, pour un montant de 27 000 €, soit 7 % du coût global.
- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative pour le paiement du solde de l'entreprise Aquarelle pour la structure du **terrain multi-sports**.
- À l'unanimité : ACCEPTE DE VENDRE **la grange de l'épicerie** à Monsieur et Madame Guillaume ROBERT ; ACCEPTE DE MODIFIER le **bail commercial de l'épicerie** ; PREND ACTE que les **frais de rénovation du logement de l'épicerie** sont à la charge de la commune ; DONNE tous pouvoirs au Maire, avec faculté de déléguer, pour mener à bien cette vente et la signature de cet avenant au bail.
- APPROUVE à l'unanimité les choix des entreprises pour la **rénovation du logement de l'épicerie** sur le budget de la Commune.
- VOTE à l'unanimité le **Budget Primitif 2021 de la Commune** qui annule et remplace la délibération 2021-12 du vote du Budget Primitif 2021 de la Commune.

14 juin 2021

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, délégué dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la **rénovation du réseau d'eau potable**.
- DÉCIDE à l'unanimité de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de **recensement de la population** qui peut être soit une personne recrutée à cet effet, soit un agent de la commune.
- DÉCIDE à l'unanimité la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 2 emplois **d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2022.

16 septembre 2021

Au cours de la séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative au Budget Primitif 2021 de la Commune pour la restitution du trop-perçu au titre de la taxe d'aménagement.
- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative pour intégrer l'emprunt pour le financement de la réhabilitation du réseau d'eau potable au Budget Primitif 2021 de l'Eau.
- À l'unanimité : APPROUVE l'aliénation du **chemin rural dit « La Hairière »** à Vannes-sur-Cosson, APPROUVE la cession dudit chemin rural, ACCEPTE l'offre formulée par le seul propriétaire riverain pour un montant de 9 500,00 €, DÉCIDE que les frais d'arpentage ainsi que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la cession.

- À l'unanimité : APPROUVE le choix du bureau d'études Utilities Performance pour la maîtrise d'œuvre de la **réhabilitation du réseau d'eau potable** pour un montant de 23 665,20 € TTC et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférents.

- ADOPTE à l'unanimité la composition des **commissions communales** suite aux démissions.

- REFUSE à 10 voix Pour et 1 Abstention d'annuler les loyers de janvier à avril 2021 pour un montant total de 1 791,82 € de la **location de Villechaume**.

15 octobre 2021

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- À l'unanimité : PREND ACTE de la présentation du **rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne** et N'EMET aucune observation sur le rapport d'activité 2020 présenté.

- À l'unanimité : ADOPTE le rapport annuel sur le **prix et la qualité du service public d'eau potable 2020**, DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaudefrance.fr, DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- À l'unanimité : ADOPTE le rapport sur le **prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**, DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative au Budget Primitif 2021 de la Commune pour le paiement de la **réparation de la toiture de l'école**.

- À l'unanimité : APPROUVE le plan de financement pour la création d'une **issue de secours et la pose d'une porte coupe-feu à l'Auberge de Villechaume** et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2021 pour l'aide au financement.

10 décembre 2021

Au cours de sa séance, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité l'augmentation des **tarifs de l'eau et de l'assainissement** applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

- DÉCIDE à l'unanimité d'adopter les nouveaux **tarifs de location de la salle polyvalente** applicables au 1^{er} janvier 2022.

- APPROUVE à l'unanimité le **tableau d'effectifs** en date du 15 décembre 2021, suite à avancement de grade.

- À l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** avant le vote du Budget Primitif 2022 **de la Commune**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 de la Commune, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de la Commune.

- À l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** avant le vote du Budget Primitif 2022 **de l'Eau**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021 de l'Eau, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de l'Eau.

- À l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement** avant le vote du Budget Primitif 2022 **de l'Assainissement**, PRÉCISE que les dépenses engagées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2021

de l'Assainissement, devront être reprises lors du vote du budget primitif 2022 de l'Assainissement.

- APPROUVE à l'unanimité le principe d'**enfouissement réseaux pour la fibre optique**.

- À l'unanimité : APPROUVE le projet de **réhabilitation du réseau d'eau potable - phase 2**, ADOPTE le plan de financement pour la 2^{ème} tranche, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 147 600 €HT au titre de la DETR-DSIL 2022, soit 80 % du montant HT de la 2^{ème} tranche du projet, CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

- À l'unanimité : APPROUVE le projet de **renovation de l'électricité de l'église** pour un montant de 14 157,48 €TTC, ADOPTE le plan de financement, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 438,32 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80 % du montant HT du projet, CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

- À l'unanimité : APPROUVE le projet de **sécurisation de la RD17** pour un montant de 18 420,00 €TTC, ADOPTE le plan de financement, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 12 280,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80 % du montant HT du projet, CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

- À l'unanimité : APPROUVE le projet de **refonte du site Internet** pour un montant de 12 000,00 €HT, ADOPTE le plan de financement, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 9 600,00 €HT au titre du Volet 3 du dispositif d'aide aux communes du Département, soit 80 % du montant HT du projet, CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

- APPROUVE à l'unanimité la Décision Modificative au Budget Primitif 2021 de la Commune pour le paiement du **Fonds de péréquation** des ressources communales et intercommunales.

L'approbation et les votes **des comptes de gestion et administratifs (2020)**

(Séance du conseil municipal du 19 février 2021)

COMMUNE

FONCTIONNEMENT (en euros)

Recettes	568 586
Dépenses	509 539
Excédent de l'exercice :	59 047
Excédent antérieur reporté :	40 759
Résultat de clôture :	99 806

INVESTISSEMENT (en euros)

Recettes	124 848
Dépenses	82 319
Excédent de l'exercice :	42 529
Déficit antérieur reporté :	-53 659
Résultat de clôture :	-11 130

EAU

EXPLOITATION

Recettes	101 337
Dépenses	88 344
Excédent de l'exercice	12 993
Excédent antérieur reporté :	139 629
Résultat de clôture :	152 622

INVESTISSEMENT

Recettes	64 468
Dépenses	7 335
Excédent de l'exercice :	57 133
Excédent antérieur reporté :	79 762
Résultat de clôture :	136 895

ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

Recettes	84 261
Dépenses	79 938
Excédent de l'exercice :	4 323
Excédent antérieur reporté :	43 029
Résultat de clôture :	47 352

INVESTISSEMENT

Recettes	53 787
Dépenses	44 024
Excédent de l'exercice :	9 763
Excédent antérieur reporté :	23 116
Résultat de clôture :	32 879



Le cimetière

Étude du sol et procédure de restructuration

Afin de disposer d'un avis technique sur la possibilité d'assainir le sol du cimetière communal, la municipalité a sollicité la société EDREE pour avoir un avis de faisabilité d'un drainage du sol sur la base d'un diagnostic de la situation de la nappe d'eau souterraine et des sols présents sur le site. En effet, il arrive qu'en période humide, la nappe phréatique remonte à proximité des tombes et des caveaux, ce qui peut entraîner des désordres (stabilité), un impact sur la qualité de l'eau souterraine et une gêne pour les inhumations.

Les investigations pédologiques et hydrogéologiques menées sur le cimetière ont conduit aux conclusions suivantes :

► des drains de type drainage agricole seraient inefficaces pour drainer ces niveaux saturés car les matériaux sont très argileux et le niveau de saturation relativement profond nécessiterait des tranchées encore plus profondes et rapprochées (ce que ne permet pas l'agencement des tombes).

► en hiver, le premier mètre de sol plus perméable peine à évacuer les infiltrations des précipitations malgré la pente du terrain. Il peut alors se créer des zones temporairement humides qui peuvent gêner les inhumations. Dans ce cas, il a été suggéré de favoriser le ruissellement (impermeabilisation des allées, caniveaux) et de favoriser l'évacuation des infiltrations peu profondes par des drains peu profonds dans les allées principales.

Le premier procès-verbal marquant le début de la procédure de restructuration a été effectué le lundi 21 juin 2021. Le maire s'est rendu au cimetière pour y constater l'état d'abandon des concessions et en dresser la liste, affichée en mairie par trois reprises :

- du 21 juin au 21 juillet 2021
- du 5 août au 4 septembre 2021
- du 19 septembre au 19 octobre 2021

Ce dernier jour d'affichage (19/10/21) est le début d'une période d'attente de 3 ans avant de pouvoir effectuer le second procès-verbal contradictoire (à partir du 19/10/2024) visant à vérifier si ces concessions se trouvent toujours en état d'abandon. Durant cette période, le maire invite les familles à rétablir les sépultures en état de propreté et de solidité suffisant pour ne pas nuire à l'aspect sécuritaire et décent du cimetière, faute de quoi, la commune pourra effectuer la reprise technique de ces concessions, c'est-à-dire l'enlèvement du monument et l'exhumation des corps présents dans cette concession. À l'inverse, si la famille a restauré le monument, alors la procédure sera arrêtée pour la concession concernée sans aucune formalité.

**Francis Garrido et
Jean-Jacques Bouquin**

La fibre

2023 devrait être l'année de l'arrivée de la fibre optique à Sennely, conformément au vœu du gouvernement de permettre à chaque Français de disposer, s'il le souhaite, de ce progrès technologique.

L'ADSL, que nous connaissons tous, disparaîtra à terme, relayé par ce mode d'accès à internet fiable et puissant ; le télétravail, à la mode depuis que nous devons nous plier aux périodes de confinement, en sera grandement facilité, et chacun d'entre nous verra ses communications facilitées.

Le NRO, poste central de répartition installé à côté du camping, nous est arrivé pendant l'été ; les travaux de câblage avancent.

Le financement n'est pas pour autant bouclé, car l'enterrage indispensable de ces lignes dans les campagnes est coûteux et la répartition des frais est encore incertaine ; nous attendons des informations de la part du Conseil Départemental.

Philippe de Dreuzy



▲ Pose du poste central de répartition le 3 septembre 2021 © Frédéric Pasty

PANNEAUPOCKET

L'outil de communication PANNEAU-POCKET, en service depuis juillet 2020, rencontre un fort succès. En 2021, 246 smartphones ou tablettes se sont équipés de PanneauPocket (231 en 2020), soit environ 76 % des foyers de la commune (72 % en 2020).

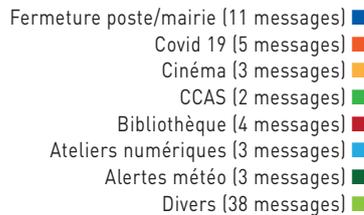
22 432 lectures ont été effectuées entre le 1^{er} janvier et le 27 décembre 2021 pour 93 messages (alertes et infos confondues).

C'est la mairie qui utilise en majorité PanneauPocket (76 %). Le message le plus lu a été celui concernant les dégradations constatées sur les compositions florales de la place de l'église avec 715 vues. Les deux infos cumulées pour la journée du 18 septembre (forum association et inauguration du terrain multi-sports) ont recueilli 1 103 lectures. Ces

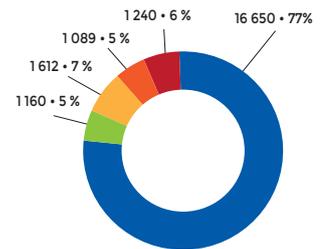
deux thématiques sont incluses dans le poste « divers » du diagramme ci-dessous. C'est également un outil de communication mis à disposition des commerçants, associations....

Téléchargez PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette si vous ne l'avez pas encore fait. Gratuit, simple d'utilisation, il vous permet d'être informé et alerté en temps réel des événements de votre village ou d'autres communes.

Élisabeth Collet

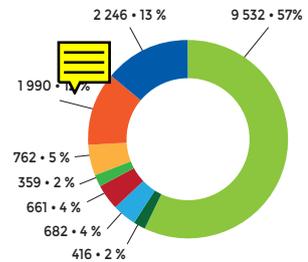


Répartition des lectures par intervenants (en nombre et %) - Année 2021



- Associations (7 messages)
- Commerçants (4 messages)
- SIVOM (8 messages)
- SMICTOM (5 messages)
- Mairie (69 messages)

Répartition des messages par thématiques issus de la mairie (nombre de lectures et %) Année 2021



Sennely dans les médias !

En 2021, les événements de Sennely ont été relayés dans la presse locale (République du Centre, Le Petit Solognot) ainsi qu'à la radio locale France Bleu Orléans.

Quelques exemples :

La République du Centre :

- Journée portes ouvertes « eau et assainissement » : article du 09/06/2021
- La fibre : article du 13/09/2021
- Inauguration du terrain multi-sports : article du 21/09/2021
- Journée du patrimoine avec la visite de l'église : article du 25/09/2021
- La Sainte Barbe : article du 08/12/2021

L'inondation de la nuit du 13 au 14 juillet a été relayée par (liste non exhaustive) :

- **La République du Centre** : article du 14/07/2021
- **Radio France Bleu Orléans** : le 14 juillet
- **Radio Intensité d'Eure-et-Loir** : le 14 juillet

La municipalité remercie tout particulièrement M. Pochard, notre représentant local pour la République du Centre, pour sa disponibilité pour couvrir nos événements.

Élisabeth Collet



▲ Journée du patrimoine, La République du Centre, 11/06/21

Les numéros utiles

Mairie

2, rue de la Rigolerie
Ouverture au public :
➤ Le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
➤ Les mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
➤ 1^{er} et 3^{ème} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h
Tél. : 02 38 76 93 14
Site : www.sennely.fr
Mail : contact.mairie@sennely.fr

Agence postale communale

Tél. : 02 38 76 95 52
Ouverture : du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h
Livraison du courrier à 11 h

Écoles

Sennely, Tél. : 09 60 09 51 12
Chaon, Tél. : 09 66 43 28 36
Souvigny-en-Sologne, Tél. : 02 54 88 55 76

Cantines

Sennely, Tél. : 02 38 76 97 18
Chaon, Tél. : 02 54 88 47 91

SIVOM Souvigny-en-Sologne/Chaon/Sennely

Tél. : 02 54 88 74 54

SMICTOM DE SOLOGNE

Tél. : 02 54 88 58 28
Site : <http://smictomdesologne.com>
Mail : contact@smictomdesologne.com

Collège Jean Rostand – Lamotte Beuvron

Tél. : 02 54 88 02 61

Renseignements transports scolaires (toute la région) :

www.remi.centredeloire.fr

Préfecture du Loiret

Tél. : 02 38 91 45 45
Site : www.loiret.pref.gouv.fr

Perception de Meung-sur-Loire

Service de Gestion comptable de Meung-sur-Loire
11, rue Saint Jean - 45130 Meung-sur-Loire
Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et sur rendez-vous
Tél. : 02 38 44 31 08

Communauté de Communes des Portes de Sologne

Tél. : 02 38 76 65 16
Site : www.cc.lafertesaintaubin.fr

Gendarmerie – Tél. 17

La Ferté Saint-Aubin, Tél. : 02 38 76 50 47
Saint-Cyr-en-Val, Tél. : 02 38 49 82 70

Pompiers – Tél. : 18

Jean-Marc PERRUCHE, Chef de corps
Tél. : 02 38 76 65 82 ou 06 12 85 47 55

Samu – Tél. : 15

Vos démarches en mairie

Passeport et CNI

Sur rendez-vous à la mairie de La Ferté-Saint-Aubin • Tél. : 02 38 64 83 81

Permis de conduire :

uniquement en ligne :
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Carte grise : uniquement en ligne :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>
Ou chez un garagiste ou concessionnaire

Urbanisme

Les dossiers complets sont à déposer à la mairie et sont transmis pour instruction au Service Urbanisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (Tél. : 02 38 61 93 81). À compter du 1^{er} janvier 2022, les habitants peuvent déposer les dossiers de demandes d'urbanisme de façon dématérialisée.

Maison de service aux publics

Si vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches administratives en ligne, prenez rendez-vous à la Maison de Service aux Publics à La Ferté-Saint-Aubin (La Poste) :

- Par téléphone au 02 38 14 43 27
- Par mail à msap.la-ferte-saint-aubin@laposte.fr



© Mairie de Sennely

Type de travaux	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Autorisation de voirie
Construction avec emprise au sol < 20 m ²	●			
Construction avec emprise au sol > 20 m ²		●		
Extension de construction existante < 40 m ²	●			
Extension de construction existante > 40 m ²		●		
Clôture, portail, velux, transformation des ouvertures	●			
Aménagement modifiant la surface habitable			●	
Aménagement ne modifiant pas la surface habitable				
Création d'accès au domaine public, création d'un réseau, échafaudage, busage				●

Bientôt **16 ans**, pensez au **recensement**

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1** Enseignement de défense (classes de 3^e et 1^{er})
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :
 vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
 vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

Logos: MINISTÈRE DES ARMÉES, SGA

Un seul bon réflexe !

4 mois après votre recensement à la mairie de votre domicile, depuis votre ordinateur ou votre smartphone, **téléchargez** :



Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC
- Poser toutes vos questions
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issue de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC
- Demander une exemption

Calendrier de vos démarches

À 16 ans	Recensement à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
À partir de 17 ans	Convocation à la Journée Défense Citoyenneté
De 17 à 25 ans	Obligation de justifier de sa situation vis-à-vis du service national en présentant le certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté.

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Engagement dans les armées

CENTRE DU SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE D'ORLÉANS

75 rue du Parc – BP 32521 – 45008 Orléans cedex 1

csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr
(privilégier le courriel)

TÉL. : 09 70 84 51 51

(serveur vocal – numéro d'appel non surtaxé)

(Pour être mis en relation avec un agent du CSNJ : faites choix1, puis choix 3, puis n° de votre département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 9 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 15.

Le vendredi de 9 h 15 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 15 h 00.

Le centre du service national et de la jeunesse ne reçoit pas de public.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présidé par le maire, le CCAS de votre commune est une structure de proximité, intégrée à la commune. Il s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées dépendantes ou non, ou aux personnes en situation de handicap.

Il a pour rôle principal de mettre en œuvre une politique sociale au sein de la commune dans le but, notamment :

► **d'aider et soutenir les personnes en difficulté**, comme par exemple mettre en place, en cas d'urgence et de nécessité, une aide alimentaire en collaboration avec la banque alimentaire du Loiret. Cette aide alimentaire peut être instaurée pour 3 mois ; elle est attribuée suivant

certaines conditions et peut être reconduite. En 2021, plusieurs familles de notre commune ont pu en bénéficier.

Nota : nous tenons à vous remercier pour vos dons lors de la collecte pour la Banque alimentaire qui s'est déroulée le samedi 27 novembre 2021 à la mairie.

► **d'apporter, en cas de besoin, un soutien aux familles d'enfants scolarisés** : par exemple pour subventionner un voyage scolaire ou aider à payer une facture de cantine ;
► pour les familles en difficultés, de **participer** au paiement des factures d'eau et/ou d'électricité.

Toutes ces aides sont soumises à conditions et étudiées individuellement par les membres du CCAS, avec l'aide d'un

travailleur social du secteur. La confidentialité est de rigueur, chaque membre est soumis à cet engagement.

Outre ces aides, le CCAS n'oublie pas non plus nos aînés ! Ainsi, en 2021, 70 colis de Noël ont été distribués aux personnes de 70 ans et plus.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie afin qu'un membre du CCAS puisse vous contacter, ou appelez directement la Maison du Département au : 02 18 21 29 00.

Muriel Martin
Responsable du CCAS

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

L'élaboration et la mise en œuvre de nos documents de planification reviennent à la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS) : **le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT)** a été approuvé au début de l'année, sur la base des étapes et consultations entamées depuis 2017. Ce cadre étant fixé, nous devons maintenant définir les règles opérationnelles qui permettront la mise en œuvre des principes généraux qui nous sont imposés. C'est l'objet du **PLUI, Plan Local d'Urbanisme intercommunal**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document du PLUI qui fixe le projet politique de la CCPS pour les 20 prochaines années ; il est donc important même si les mesures concrètes n'y figurent pas. Son approbation est prévue pour le début de l'année 2022. Parallèlement, nous devons définir, dans un

cadre très contraint, les règles d'urbanisme qui nous seront appliquées quand le PLUI sera définitivement approuvé : contours de notre future carte communale, plus resserrés qu'auparavant pour respecter les décisions nationales, détection des zones humides de notre village, où les constructions nouvelles seront problématiques, repérage des bâtiments situés hors du bourg, où pourront être envisagés à l'avenir des changements de destination, anticipation de l'agrandissement des installations à usage professionnel (STECAL). Ces éléments seront intégrés au **règlement écrit et graphique** qui fixera, à l'intérieur de zones définies (Urbaines, A urbaniser, Agricoles et Naturelles), les règles applicables pour chacune d'entre elles : occupation du sol, hauteur et implantation des constructions...

Ces travaux nous concernent tous. La technicité de la mise au point de ces documents

ne doit pas être un frein à notre curiosité et, au-delà des étapes prévues d'information et de consultation du public, la Direction de l'Aménagement Durable de notre communauté de communes est à votre disposition au numéro 02 38 76 65 16. Vous pouvez également prendre contact avec vos élus municipaux ainsi qu'avec votre mairie pour obtenir plus de précisions.

Les 7 communes de notre territoire détiennent désormais ensemble la compétence urbanisme. Nous devons donc tous nous familiariser avec le site de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (<https://www.ccportesdesologne.fr/>) et y recourir fréquemment pour prendre connaissance et tenter éventuellement d'infléchir les règles qui sont en train de se mettre en place.

Philippe de Dreuzy

Diagnostic éclairage public

Un inventaire et un diagnostic du parc d'éclairage public de notre commune ont été réalisés par la Société INEO. Il s'agissait de constater la typologie, la quantité et l'état du matériel sur le territoire de Sennely et d'étudier les travaux de maintenance et de rénovation à mettre en œuvre.

Sur les 144 points d'éclairage public, 41 % des luminaires sont classés en « bon état » et correspondent principalement aux luminaires LED installés rue de la

Clairière. En revanche, 49 % sont classés « en mauvais état », et correspondent essentiellement à l'éclairage fonctionnel installé sur poteau EDF. Concernant l'état des mâts qui supportent les luminaires, 84 % sont en « bon état » et 16 % en « moyen état ».

Sur les 10 armoires électriques qui structurent le réseau, une seule est classée en « bon état ». 50 % d'entre elles sont classées en « mauvais état » et 40 % en « moyen état ».

Sur la base de ce diagnostic, un schéma directeur a été proposé afin d'organiser la mise en place d'une rénovation pluriannuelle de notre éclairage public avec un double objectif : éradiquer la vétusté et réaliser des économies d'énergie, pouvant aller jusqu'à -50 %. Ce projet sera prochainement étudié par l'équipe municipale.

Francis Garrido

Le terrain multi-sports

C'est à l'été 2021 que le terrain multi-sports, situé à côté du dojo route de Souvigny-en-Sologne a pu être opérationnel pour la joie de nos jeunes.

Son inauguration a eu lieu le 18 septembre en même temps que le forum des associations (cf. p. 30) en présence de Monsieur le Maire Philippe de Dreuzy, ses trois adjoints, ainsi que Monsieur Hugues Saury

(sénateur du Loiret), Monsieur Jean-Paul Roche (président de la Communauté de Commune) et Monsieur Christian Braux (Vice-Président du Conseil Départemental du Loiret et conseiller départemental du canton de La Ferté-Saint-Aubin). Cette inauguration, à laquelle a bien voulu s'associer notre ancien maire, Pierre Henry, a été accompagnée par la fanfare « Le Réveil de Sennely » suivie d'un apéritif

proposé aux administrés venus nombreux (environ 140 personnes étaient présentes).

La journée s'est poursuivie par un moment de convivialité avec la présence de foodtrucks pour la pause déjeuner. Des parties de pétanque et un tournoi de foot ont été proposés tout au long de l'après-midi. À noter : la participation d'une cinquantaine d'enfants venus de toute part pour fouler le « synthétique » du terrain multi-sports.

La journée s'est terminée en soirée par une animation musicale bénévole du groupe Echosystème.

Nous rappelons que les horaires d'accessibilité du terrain multi-sports sont : en été de 8 h à 22 h et en hiver de 9 h à 20 h. Nous remercions chacun et chacune de respecter ces horaires afin d'éviter d'éventuelles nuisances sonores et ainsi respecter le voisinage. À noter : le règlement du terrain multi-sports est affiché sur le mur du dojo.

Cyril Agoutin et Élisabeth Collet



◀ Inauguration du terrain multi-sports le 18 septembre 2021 © Élisabeth Collet

La **réhabilitation** du réseau de distribution **d'eau potable**

Afin de résoudre définitivement les problèmes de contamination au chlorure de vinyle monomère (CVM) constatés dans certaines parties du réseau de distribution d'eau potable communal desservant certaines habitations éloignées du bourg, l'équipe municipale a structuré un projet pour remplacer les 7,35 kms de canalisations concernées, localisés sur le secteur situé entre La Colmière et Chevaillon en passant par La Turpinière, et sur le secteur de La Poustière. Le montage de ce projet a été long car a nécessité de nombreuses démarches pour optimiser le plan de financement. Cela a conduit à l'organisation d'un projet en 2 tranches :

► **1^{ère} tranche** : remplacement en 2022 de la canalisation principale située sur le domaine public, sur le secteur de La Colmière à Chevaillon pour un montant de 390 500 € HT. Pour cette tranche, 60 % de subventions ont été obtenues (DSIL 18 %, DETR 26 %, Département du Loiret 9 %, Communauté de Communes 7 %). Un emprunt de 150 000 € sur 20 ans a également été contracté auprès de La Banque des territoires pour assurer la part d'autofinancement ;

► **2^{ème} tranche** : réalisation des travaux en 2023 sur le secteur de La Poustière pour un montant de 184 500 € HT. Pour cette tranche, une demande de 80 % de subventions a été soumise auprès des financeurs (DSIL et DETR).

En 2021, avec l'appui du dispositif CAP Loiret du Département 45, la municipalité de Sennely a sélectionné le bureau d'étude *Utilities Performance* pour assister la commune dans l'ensemble des étapes et des démarches pour mener à bien ce projet. Début 2022, des études géotechniques préalables aux travaux seront

réalisées. Les travaux de terrassement et de changement de canalisation démarrent ensuite, pour une finalisation programmée avant la fin de l'année.

Francis Garrido et
Jean-Jacques Bouquin

Tarifs applicables au 01/01/2022

Location annuelle des compteurs (inchangée) :

- Compteur n° 1 : 42,00 €
- Compteur n° 2 : 48,00 €
- Compteur n° 3 : 53,00 €
- Compteur n° 4 : 58,00 €
- Compteur n° 6 : 80,00 €

Prix du m³ d'eau : 1,00 €

Prix du m³ de l'assainissement (inchangé) : 0,70 €



Le château d'eau vu de la rue Creuse. © Mairie

Nos sapeurs-pompiers



L'effectif du Centre d'Incendie et Secours de SENNELY est de 9 sapeurs-pompiers dont 2 femmes. L'obligation vaccinale et le désistement nous ont fait légèrement baisser notre effectif.

En 2021, 40 interventions ont été effectuées, à savoir :

- 23 secours à personnes
- 2 accidents de la Voie Publique
- 2 feux de véhicules
- 6 incendies divers
- 1 odeur suspecte
- 6 interventions diverses.

Parmi ces 40 sorties de secours, 12 ont été effectuées sur les communes voisines (Souvigny-en-Sologne, La Ferté-Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette, Isdes, Vannes-sur-Cosson, Brinon-sur-Saoudre et Vouzon).

Le nombre d'interventions est légèrement en hausse. Nous n'avons fort heureusement pas eu de grosses interventions pour feux de forêts et d'espaces naturels cet été mais une grosse inondation sur la commune le 14 juillet.

Le parc véhicules du Centre d'Incendie et Secours de Sennely se compose comme suit :

- 1 Véhicule Tous Usages et Dévidoirs (VTUD) pour interventions de prompt secours, feux urbains et interventions diverses ;
- 1 Camion Citerne Feux de forêts (CCF) pour incendies urbains et divers, et feux de forêts ;
- 1 Véhicule Léger de Commandement (VLC) pour formations, stages, déplacements SDIS, etc.

Le SDACR (Schéma Départemental d'Analyses et de Couvertures des Risques) et la CIAM (Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle) devraient prochainement nous permettre d'intervenir en 1^{er} appel sur la commune de Souvigny-en-Sologne et ainsi agrandir notre secteur d'intervention et par la même occasion recruter sur cette commune. Sur ce dernier point, nous prévoyons de faire une campagne de recrutement avec des courriers et réunions publiques à Sennely

et Souvigny-en-Sologne pour informer la population sur l'engagement, les missions, les formations de sapeurs-pompiers volontaires et prochainement sur l'engagement différencié ne permettant d'exercer que la mission de secours à personnes (80 % environ des interventions) sans être formé à toutes les activités existantes.

Côté bâtiment, le bornage du terrain et la viabilisation pour l'implantation de notre futur CIS ont été réalisés. Les travaux de terrassement doivent débuter 1^{ère} semaine de janvier 2022 pour une livraison du projet en octobre 2022.

Comme chaque année, des formations de secourisme et autres ont été dispensées à nos sapeurs-pompiers : incendies, appareil respiratoire isolant, lot de sauvetage et de protection contre les chutes, conduite des véhicules, feux de forêts, etc. Ces temps de formation, dont les manœuvres mensuelles, font partie de l'activité annuelle de notre CIS pour apporter les meilleurs secours possibles. Pour vous former au PSC1 (secourisme) prenez contact auprès du chef CIS.

Venez nous rencontrer lors de nos manœuvres hebdomadaires (tous les samedis) et mensuelles (tous les 1^{er} dimanches matin au CIS).

Les sapeurs-pompiers volontaires sont un maillon indispensable de la chaîne des secours. Nous cherchons à recruter activement de nouveaux sapeurs-pompiers.

L'avenir de notre centre de secours ne dépend que de citoyens motivés et altruistes désirant l'incorporer.

Vous avez entre 16 et 50 ans, habitez Sennely ou Souvigny-en-Sologne, rejoignez-nous ! Notre nouveau bâtiment et notre futur secteur d'intervention vont nous solliciter un peu plus ; votre implication nous serait d'une aide précieuse pour assurer nos missions dans les meilleures conditions.

« Toute l'équipe des Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de SENNELY vous souhaite une bonne et heureuse année 2022. »



sapeur-pompier
volontaire moi aussi

Vous pouvez vous engager à partir de 16 ans quelle que soit votre nationalité et votre statut professionnel.

Comment devenir volontaire ?

Adressez-vous au service départemental d'incendie et de secours de votre lieu de résidence. Des conditions d'aptitude physique et médicale sont vérifiées. Vous recevrez les mêmes relations de secours que les professionnels.

Une formation adaptée, initiale et continue

La formation départementale permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, de vous perfectionner et spécialiser. Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

Les droits et devoirs du volontaire

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique. Le sapeur-pompier volontaire donne son temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment.

L'activité des volontaires

Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont prioritairement le secours à personne (80 %), la lutte contre les incendies (20%), les accidents de la route (7%). Les sapeurs-pompiers sont également les premiers intervenants de grand public aux gestes de premiers secours.

Contact

Lieutenant Jean-Marc PERRUCHE
Tél. : 06 12 85 47 55
E-mail : jean-marc.perruche@sdis45.fr

Lieutenant Jean-Marc Perruche
Chef du Centre d'Incendie
et de Secours de Sennely

Les consignes à respecter

Le bruit

Travaux de bricolage ou de jardinage

Les travaux réalisés par les habitants à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... peuvent être effectués uniquement :

- ▶ Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- ▶ Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- ▶ Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Musique et soirée

Vous organisez une soirée ? Prévenez vos voisins. Ils sauront qu'ils risquent d'avoir quelques nuisances sonores et seront plus tolérants.

Et pendant la journée, faites en sorte que les bruits tels que ceux provenant des chaînes HI-FI, appareils de radio, télévision, instruments de musique... ne soient pas gênants pour votre voisinage.

Les chiens dangereux

Tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent déclarer leur animal en mairie. Après déclaration, ils doivent également fournir une attestation d'assurance valide chaque année. Ces animaux doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.

Animaux

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage et de limiter les aboiements répétitifs de leur animal.

Feux de plein air

L'arrêté préfectoral du 9 juin 2017 précise que « le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des professionnels est interdit toute l'année et dans tout le département, y compris en incinérateur de jardin ». Parallèlement, l'arrêté précise que « le brûlage de ces déchets par les propriétaires forestiers et leurs ayants-droits est autorisé en dehors des périodes du 15 février au 15 mars et du 15 juin au 15 septembre ».

Les locations touristiques

Six gîtes et un camping vous accueillent à Sennely.

Camping municipal : ouvert du 15 mars au 31 octobre. Situé près de l'étang communal de Villechaume. 40 emplacements délimités par des haies. Aire de service pour les camping-cars.

Contact : mairie : 02 38 76 93 14 (aux heures d'ouverture)

Gîte communal : ancien presbytère labellisé Gîtes de France 1 épi, meublé classé 2 étoiles. 5 chambres et un agréable jardin clos. Pour 10 personnes. Au cœur du village.

Contact : 02 38 43 30 90

Site : www.gites-de-france-loiret.com

Monsieur Guérin : charmant gîte de deux pièces pour 4 personnes au cœur du village.

Contact : 06 49 88 69 62

Tireloup : gîte de La Robardière pour 8 personnes. Route de Ménestreau-en-Villette, labellisé Gîtes de France 3 épis et 3 étoiles avec le label Tourisme et Handicap.

Contact : Marie-Laure et Thierry Labbé : 02 38 76 94 96

Site : www.tireloup.fr

Courriel : tireloup@orange.fr

Côté Sologne : jolie maison solognote. Centre du village. 4 personnes.

Contact : Madame Sophie Bastide-Boileau : 06 32 50 95 41

Gîte de La Tuilerie : pour 6 personnes. Proche du bourg au calme dans les bois.

Contact : Patrice Arbel : 06 43 65 02 23

Auberge de Villechaume : chambres d'hôtes, proche du centre bourg.

Contact : 02 38 66 59 46

ou 06 25 16 85 29

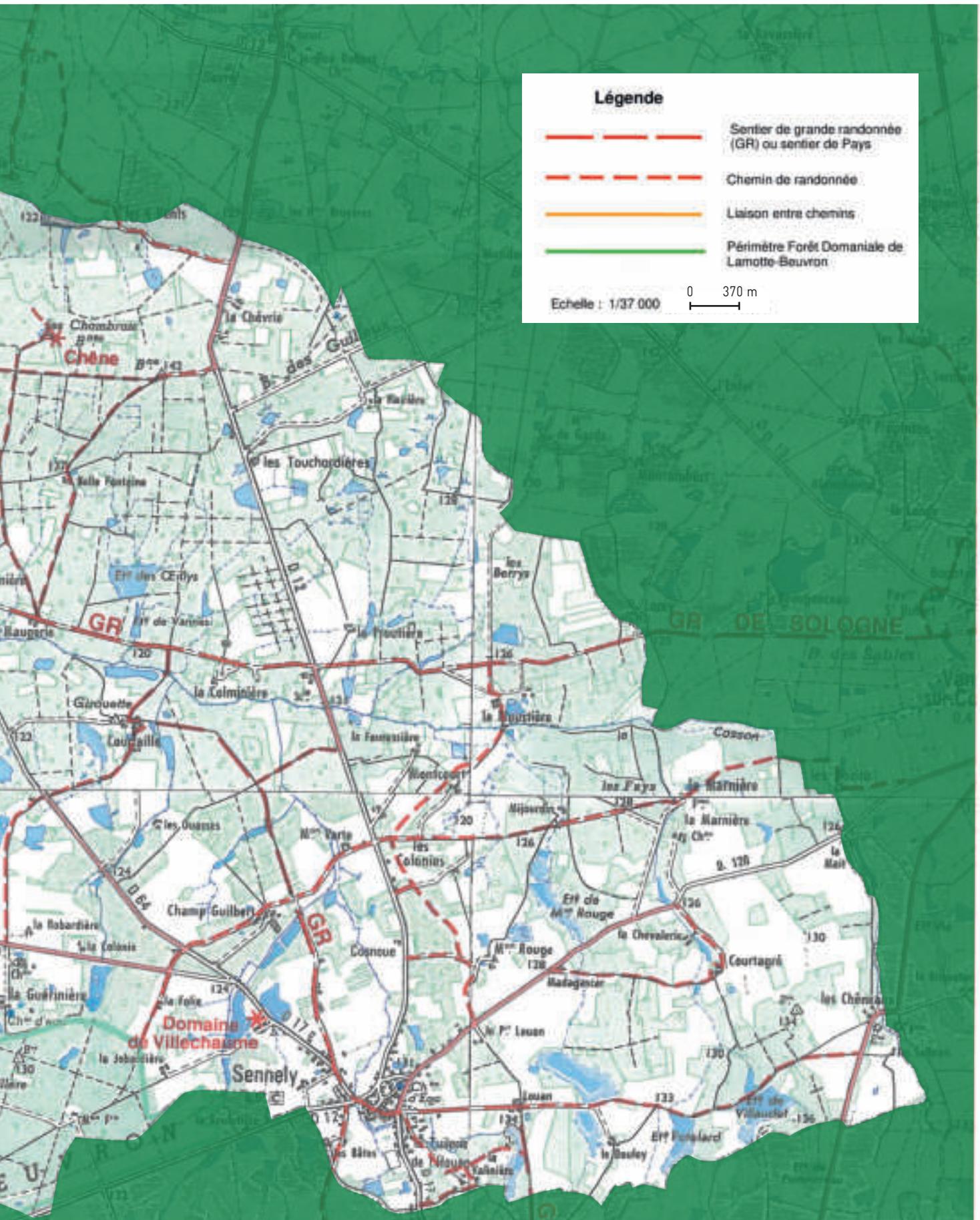
Taxe de séjour : la communauté de communes des Portes de Sologne à laquelle appartient Sennely a instauré une taxe de séjour. Tous les hébergeurs doivent la percevoir auprès de leurs hôtes adultes.



▲ Composition florale au pied de l'église.
© Frédéric Pasty

Sennely chemins de randonnée

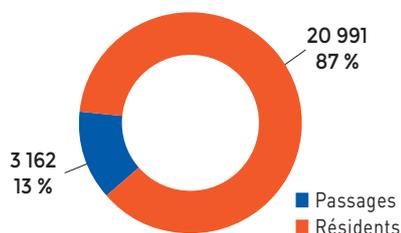




Le camping municipal

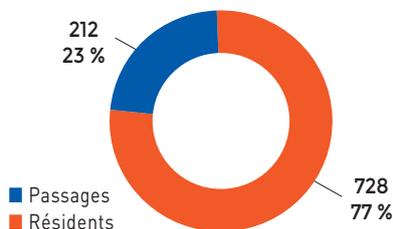
Malgré la Covid-19 toujours présente, le camping a pu ouvrir durant toute la période estivale, soit du 15 mars au 31 octobre 2021. En dépit d'une nouvelle annulation des épreuves hippiques de Lamotte Beuvron, comme pour 2020, qui occasionne du passage au camping, le chiffre d'affaires est très bon : 28 185,40 €, soit un résultat net de 24 137 €. Ce CA est réparti comme suit :

Répartition du CA 2021 Résidents/passages (en euros) Garage mort inclus et hors hivernage

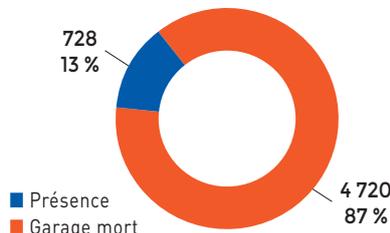


Les résidents restent majoritaires en nombre de jours de présence avec 728 jours. Toutefois, on note une augmentation du nombre de « passages » avec 212 jours contre 139 en 2020. Cette augmentation générale est principalement due à la période d'ouverture du camping plus importante pour 2021.

Répartition jours de présence résidents/passages (2021) (en nbre de jours et %)



Répartition 2021 jours de présence/garage mort pour les 25 résidents (en nbre de jours et %)



Pour ce qui concerne les résidents, le nombre de jours de présence sur le terrain est de 728 jours (648 en 2020) contre 4 720 jours de garage mort (3 383 en 2020). Cette année encore, nous avons eu le plaisir d'accueillir des étrangers : Hollandais, Belges, Allemands, Autrichiens, Espagnols.

La municipalité tient à remercier Aurélia Piétu qui, durant ces deux dernières années, a géré le camping avec un grand professionnalisme. Nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle vie. La municipalité fait le nécessaire pour recruter un gardien de camping pour 2022.

2021 aura été une année propice au camping que ce soit pour les résidents ou les campeurs de passage en caravane, camping-car ou...toile de tente en vélo ! Nous espérons vivement les revoir en 2022.

Élisabeth Collet

Tarifs Camping

(délibération du 18 décembre 2020)

Emplacement.....	2,50 €
Adulte	3,00 €
Enfant – 10 ans	1,60 €
Véhicule à moteur (1)	1,50 €
Électricité (10 A).....	3,20 €
Visiteur	2,00 €
Animal	1,00 €
Garage mort.....	2,50 €
Hivernage.....	175,00 €
Taxe de séjour (par personne majeure et par nuitée).....	0,20 €

La pêche à l'étang communal de Villechaume

La saison 2021 a été une saison moyenne malgré une amplitude d'ouverture plus importante que l'année 2020. La prolifération de poissons-chats explique probablement cette situation. Pour remédier à cette situation, l'étang a été vidé et pêché le 24 novembre 2021. À cette occasion, il a été retiré :

- 344 kilos de carpes
- 135 kilos de sandres
- 86 kilos de gardons



▲ Vidange de l'étang le 24 novembre 2021 @ Frédéric Pasty

L'empoissonnement a été réalisé le 14 janvier 2022, dès que l'étang a retrouvé un niveau suffisant.

Il a été remis :

- 650 kilos de carpes
- 650 kilos de gardons
- 25 kilos de sandres reproducteurs

Quelques travaux ont été réalisés avant la remise en eau, sur les grilles et système de vidange. Le CA est de 5 140 €, inférieur à l'année 2020.

Les tarifs restent inchangés pour 2022 : (délibération du 18 décembre 2020)

Ticket à la journée :

- 1 ligne : 3,80 €
- 2 lignes : 6,80 €
- 3 lignes : 9,50 €

Carte annuelle :

- Réservée aux habitants de la commune : 30 €
- Réservée aux campeurs de Villechaume : 50 €
- Réservée aux extérieurs de la commune : 65 €

Jean-Jacques Bouquin

Quelques **dates marquantes** qui ont jalonné l'année **2021**

1 Le 5 juin est la **journée mondiale de l'Environnement**. Pour souligner l'importance de cette date, notre village a proposé une visite des installations dont nous dépendons tous : celles de l'eau souterraine que nous buvons et des eaux usées que nous rejetons. La nappe phréatique de Beauce, le château d'eau et ses installations, mais aussi nos deux réseaux d'eau, les équipements de traitement et la station d'épuration, ont fait l'objet d'explications utiles et passionnantes de la part de Francis Garrido, de Frédéric Pasty et de Mathilde de Dreuzy.



▲ Visite de la station de traitement @ Élisabeth Collet.

2 Il n'y a pas malheureusement que des événements heureux. Les 13 et 14 juillet, des **pluies torrentielles** – plus de 120 mm ! – se sont abattues sur Sennely, causant des dommages importants chez bon nombre d'habitants. La répétition, à 5 années d'écart, d'un phénomène considéré comme exceptionnel, nous inquiète et nous incite à nous prémunir contre des intempéries violentes et imprévisibles. Avec l'aide du Syndicat du Bassin du Beuvron, de la DDT, et de chacun d'entre nous, nous analysons les causes de ces problèmes et cherchons, pour l'avenir, sinon à y remédier, tout au moins à les atténuer fortement pour les rendre supportables.



▲ Inondation du 13 juillet 2021, carrefour des 4 routes @ Muriel Martin.

3 Notre nouvelle **Préfète de Région**, Madame Régine Engström, nous a fait l'honneur de sa visite le 21 juillet. Une présentation du village lui a été faite, en



▲ Mme la Préfète et M. le Maire @ Simon Karteskind.

privilégiant l'inondation de la semaine précédente. En plus de notre Conseillère Départementale, Anne Gaborit, également Maire de Ligny-le-Ribault, la DDT était représentée par Madame Isaline Bard. L'autre objectif de la visite de Madame Engström était l'intérêt tout particulier qu'elle porte à la forêt, qui occupe une grande partie de la surface de notre commune, ainsi qu'à la filière bois. Des explications et des échanges ont eu lieu sur ce thème, en présence du Directeur Adjoint du Centre Régional de la Propriété Forestière, Monsieur Alain Colinot.

4 **Journée du Patrimoine, forum des associations et inauguration du terrain multi-sports** : tel a été le programme chargé du samedi 18 septembre ! La visite de l'église guidée grâce au livret de l'Espérance de Sennely et la participa-



▲ Animation de la journée du 18 septembre par le Réveil de Sennely @ Élisabeth Collet.

tion de notre sénateur Hugues Saury, du Président de notre Communauté de Communes, Jean-Paul Roche, et de Christian Braux, Vice-Président du Conseil Départemental, invités à couper le ruban de l'inauguration, ont été associées à la mise en valeur de nos associations, qui sont une des richesses de notre village.

5 Le 20 octobre était un jour important pour nous tous : ce jour-là, l'**auberge des Cotrets** a été officiellement acquise par la commune, à travers l'EPFLI, société du département qui porte cette opération pour nous pendant 10 ans, et à qui nous réglons le paiement fractionné du prix. Nous allons tenter de donner plus de vie au village grâce à la réhabilitation de cet emplacement. Toutes les idées sont bonnes : n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Deux idées force : revitaliser notre centre bourg et rentabiliser cet investissement important.

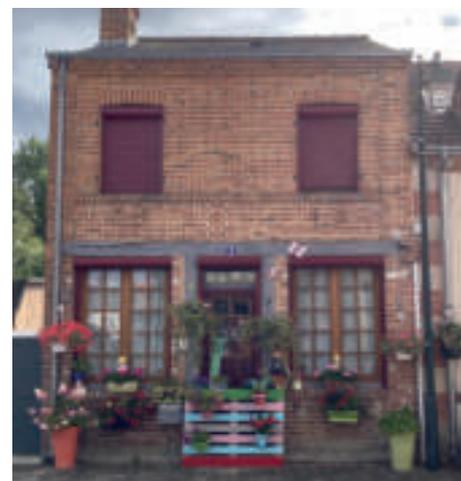
Le concours communal pour l'embellissement floral

Pour débiter, la Municipalité et moi-même adressons nos félicitations à M. et Mme VANNIER pour la catégorie 1 « Habitation avec jardin visible de la rue », Mme Marie-Serge FÉLIX pour la catégorie 2 « Habitation fleurie sur espace public » et M. Christian TRAVERS pour la catégorie 3 « Commerces, entreprises, professionnels, lieux touristiques », récompensés par un prix départemental attribué par la SHOL « Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret ».

Comme chaque année, les trottoirs et jardins sont des endroits idéaux pour accueillir vos fleurs, arbustes et surtout votre imagination.

Merci pour l'embellissement du village, bravo à tous les participants et à très vite pour de nouvelles récompenses.

Frédéric Pasty
Agent communal



Madame Marie-Serge FELIX © Muriel Martin ▶



▲ Monsieur Christian TRAVERS © Muriel Martin



▲ Madame et Monsieur VANNIER © Muriel Martin

Les astuces de Fred



Les trois années précédentes ont fait énormément de dégâts dans les jardins, sur les arbustes et haies. Lors de leur remplacement pour une plantation réussie quelques règles s'imposent : en premier, le choix des arbustes en bonne santé ; puis, lors de la plantation dans le trou, mélangez terreau et corne broyée (azote et protéine) et tassez autour de la motte. Le point le plus important est l'arrosage qui représente 80 % de la reprise du végétal : je vous conseille vivement d'effectuer une

cuvette autour de la motte qui servira à retenir l'eau la première année. Pour ce faire, un apport d'eau régulier d'environ 2 à 3 fois par semaine est nécessaire en complément de la pluie, car les mottes se comportent comme des éponges et les racines entremêlées ont besoin d'un arrosage copieux et lent.

Frédéric Pasty

Une année **bénéfique**

Cette année écoulée, de par son caractère particulièrement humide, comparativement aux fortes chaleurs des trois années passées, a procuré du regain de vie. Nous avons pu entendre les tondeuses et débroussailleuses fonctionner tout le long de l'année avec une pluviométrie plus que généreuse (relevé station d'épuration : 1 217 millimètres).

Vous avez pu remarquer que la gestion des espaces verts « tonte, fauchage » que ce soit des chemins ou des trottoirs, n'a pas été évidente, car la pousse des gazons et mauvaises herbes a perduré toute l'année.

Les grandes gagnantes sont les plantes annuelles dont le développement a été remarquable.

Cette année a aussi été marquée par un gel tardif qui a fait de gros dégâts sur des fleurs en pleines pollinisations, par l'inondation de la nuit du 13 au 14 juillet - avec 125 millimètres de précipitation en moins de 48 heures - et par la gestion de la vidange de l'étang communal.

La vitalité de notre commune a permis d'avancer malgré les aléas climatiques et techniques.

Merci à vous toutes et tous pour votre aide apportée à la vie et l'embellissement de notre village et votre respect environnemental sur toute l'année.

Frédéric Pasty

En Bref... **Important...**

Un rappel à propos des eaux usées !!!

La facilité de faire toutes les tâches ménagères et surtout le coin toilette, pose toujours beaucoup de problème dans le réseau d'assainissement. Les pompes de relevage se retrouvent encombrées de serviettes hygiéniques et autres protections, mais surtout les lingettes qui créent des bouchons et engorgements qui engendrent un **surcoût non négligeable du fonctionnement**.

Il est de la responsabilité de toutes et tous, car derrière la chasse d'eau, il y a des personnes qui sont là pour le bon fonctionnement de la station. Nous comptons sur votre civisme ! Merci.

Frédéric Pasty

Une pensée pour un doyen...

La fait la une du *Trait d'Union* de Sennely de l'année dernière, une belle première page bien méritée grâce son élégance et sa force. Seulement voilà...le « Roi de la Forêt » n'est plus. Il nous a quittés le 22 mai, écroulé sur lui-même.... « Adieu, cher chêne des Chambrais ! On dit que tu avais plus de 300 ans... » (cf. photo VTT Rider p. 34).

Frédéric Pasty



▲ Le chêne remarquable des Chambrais avant mai 2021 © Marie-Anne Boussier

Coordonnées



La Communauté de Communes des Portes de Sologne

Place Charles De Gaulle – 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 38 76 65 16 – E-mail : 3CLFSA@laferte.org
www.cc-lafertesaintaubin.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

La Communauté de Communes des Portes de Sologne regroupe 7 communes : Ardon, Jouy-le-Potier, La Ferté-Saint-Aubin, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, Sennely.

Les Portes de Sologne en chiffres :

- 15 421 habitants
- 41 498 ha de territoire
- 287 kms de chemin de randonnée
- 1 648 entreprises et commerces



Office de Tourisme des Portes de Sologne

Rue des Jardins – 45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 36 99 45 59 – E-mail : tourisme@ccportesdesologne.fr
www.tourisme-en-sologne.fr

Fermeture au public jusqu'au 31 mars 2022 inclus.

Accueil sur rdv ou par téléphone : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Focus sur des chemins de randonnée pour tous !

Notre territoire aux portes de la Sologne, compte de nombreux chemins ouverts à tous les marcheurs toute l'année. Accessibles aux familles et aux marcheurs occasionnels, ils vous révéleront une nature sauvage et préservée.

Service d'aide et d'accompagnement à domicile du canton de la Ferté-Saint-Aubin



- Entretien du logement
- Aide à la personne
- Accompagnement à la vie quotidienne



Nous pouvons tous vous aider,

- Actifs ou retraités
- Adultes ou enfants
- Famille ou personne isolée
- Personne en situation de handicap ou en incapacité temporaire



Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % sur nos prestations

Contact

187 rue de la Libération
45240 La Ferté Saint-Aubin
Tél. : 02 38 76 00 41
E-mail : saad.laferte@asad45.fr

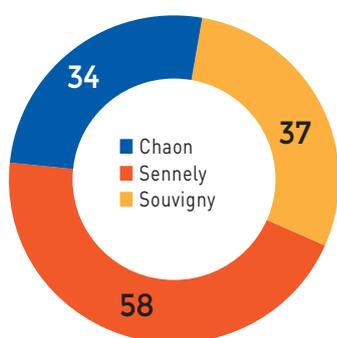
Le **SIVOM** de Chaon, Sennely et Souvigny-en-Sologne

SENNELY				CHAON				SOUVIGNY-EN-SOLOGNE			
PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2
14	6	9	10	15	5	6	13	6	13	6	20
20 élèves		19 élèves		20 élèves		19 élèves		19 élèves		26 élèves	
Total Sennely : 39 élèves				Total Chaon : 39 élèves				Total Souvigny-en-Sologne : 45 élèves			

▲ Répartition des élèves du RPI dans les 3 communes

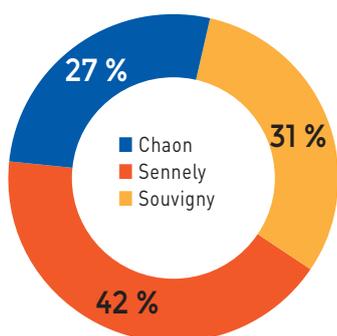
Pour la rentrée de septembre 2021, sur notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI), nous comptons 123 élèves répartis comme ci-dessus.

Répartition de l'ensemble des élèves dans les 3 communes (en nombre) - année 2021



La participation financière des trois communes pour l'année 2021 est de 213 763,41 € au total, répartie comme suit :

Taux de participation financière des trois communes en fonction du nombre d'habitants (2021)



Chaque année les communes participent au budget principal du SIVOM, selon une clé de répartition tenant compte des paramètres suivants :

- la population de chaque commune,
- le nombre d'élèves de chaque commune,
- les dotations de l'État versées aux communes, soit :
 - 57 951,26 € pour Chaon,
 - 89 417,23 € pour Sennely,
 - 66 394,92 € pour Souvigny-en-Sologne.

L'école de Chaon a bénéficié de l'achat de deux tableaux interactifs pour un montant de 6 436,32 € subventionnés à 50 % par l'éducation nationale concernant l'opération « Label Ecole Numérique 2020 ». Les horaires d'ouverture du SIVOM au public sont le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45, le mardi, le jeudi et le vendredi de 13 h 30 à 16 h 45.

Vous pouvez téléphoner au SIVOM au 02 54 88 74 54 ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : sivom.souvignyen-sologne@orange.fr. Pour information le SIVOM de Souvigny-en-Sologne figure sur l'application PanneauPocket.

Toute l'équipe reste à votre écoute et vous présente ses bons vœux pour l'année 2022.

Muriel Martin
Présidente du SIVOM



▲ Décoration de la cantine de Chaon réalisée par les agents du SIVOM © Muriel Martin

La gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne

La collecte des déchets de Sennely est assurée par le SMICTOM de Sologne (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) basé à Nouan-le-Fuzelier (<http://smictomdesologne.com> ou Facebook SMICTOM de Sologne). Il intervient sur 24 communes (40 665 habitants) regroupées en 5 communautés de communes. Il assure la collecte et le traitement des déchets des ménages ainsi que la gestion de 8 déchetteries et 8 plateformes de déchets verts réparties sur l'ensemble du territoire.

En 2020, le SMICTOM a collecté 8 595 tonnes d'ordures ménagères et 16 438 tonnes de déchets issus du tri sélectif, ce qui correspond, par habitant, à 212 kg d'ordures ménagères et 27,5 kg de déchets issus du tri sélectif.

L'objectif du SMICTOM est de faire baisser la production d'ordures ménagères résiduelles au profit du tri. Grâce à de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) certains flux (meubles, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux, textiles) ont été orientés vers des filières de valorisation et de recyclage.

Deux évolutions majeures ont été mises en place au cours de l'année 2021 :

- depuis le 1^{er} juillet 2021, seuls les cartons de la taille d'une boîte à chaussures peuvent être déposés dans vos bacs jaunes (vous pouvez les découper). Les plus volumineux sont à déposer dans l'une des déchèteries ou des plateformes de déchets verts ;
- depuis le 1^{er} août 2021, une extension des consignes de tri a été mise en place. Vous pouvez désormais déposer dans vos bacs jaunes tous types d'emballages en plastique, métal et cartonnets (emballages cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes acier et aluminium, pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène, capsules à café...)

Rappel des différentes collectes pour Sennely :

- Ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux) : 1 fois par semaine le lundi matin.
- Tri sélectif (bacs à couvercle jaune) : semaines impaires, le vendredi après-midi.
- Encombrants : à date fixe sur inscription auprès du SMICTOM (02 54 88 58 28 ou smictomdesologne@orange.fr).

- Déchets organiques : possibilité de se procurer auprès du SMICTOM un composteur individuel pour faire son propre compost.
- Verre, journaux, cartons, bouchons et vêtements : mise à disposition de collecteurs rue de la Barauderie à Sennely.
- Pour tous les autres déchets, accès gratuit à l'ensemble des déchetteries et des plateformes de déchets verts du SMICTOM de Sologne présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les principaux projets du SMICTOM en cours sont :

- La construction d'une plateforme de déchets verts à Chaon.
- La transformation du quai de transfert du SMICTOM où sont apportés l'ensemble des ordures ménagères collectées.
- La faisabilité d'une déchèterie « nouvelle génération » à Lamotte-Beuvron.
- L'étude du tri à la source de nos déchets organiques (biodéchets) apportant une valorisation en compostage ou en énergie.

Francis Garrido

Vice-Président du SMICTOM de Sologne

Horaires d'ouverture des plateformes de déchets verts		
COMMUNES	 HIVER du 1 ^{er} décembre au 28 février : ouvert un samedi sur deux	 ÉTÉ
VILLENY	Samedi : 10 h à 12 h	Lundi : 9 h à 10 h : Vendredi : 13 h 30 à 15 h 30 1 ^{er} et 2 ^e samedis de chaque mois : 10 h à 12 h
NOUAN-LE-FUZELIER	Samedi : 9 h à 12 h	Vendredi : 14 h à 17 h • Samedi : 9 h à 12 h
SAINT-VIATRE	Fermée	Samedi : 10 h à 12 h
MARCILLY-EN-GAULT	Samedi : 10 h à 12 h	Lundi : 10 h à 12 h • Samedi : 10 h à 12 h
CHAON	Samedi : 9 h 15 à 11 h 15	Du 01/03 au 31/10 : Lundi : 9 h 15 à 10 h 45 Samedi : 9 h 15 à 11 h 15
CHAUMONT-SUR-THARONNE	Samedi : 9 h 30 à 11 h 30	Samedi : 9 h 30 à 11 h 30
OCRAY	Samedi : 9 h à 12 h	Samedi : 9 h à 12 h
VOUZON	Samedi : 9 h 30 à 11 h 30	Du 01/04 au 30/09 : Samedi : 9 h 30 à 11 h 30 Lundi : 9 h 30 à 11 h 30

Horaires d'ouverture des déchetteries du SMICTOM de Sologne

COMMUNES	 HIVER du 16/10 au 15/03	 ÉTÉ du 16/03 au 15/10
LA FERTÉ SAINT-AUBIN	Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h Mercredi : 13 h 30 à 17 h	Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h Mercredi : 13 h 30 à 18 h
MARCILLY-EN-VILLETTE	Mardi : 8 h 30 à 12 h Mercredi : 14 h à 17 h Samedi : 8 h 30 à 12 h	Mardi : 8 h 30 à 12 h Mercredi : 14 h à 17 h 30 Samedi : 8 h 30 à 12 h
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	Lundi et samedi : 14 h à 17 h Mercredi : 8 h 30 à 12 h	Lundi et samedi : 14 h à 17 h 30 Mercredi : 8 h 30 à 12 h
LAMOTTE-BEUVRON	Lundi : 13 h 30 à 17 h Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h	Lundi : 13 h 30 à 18 h Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h
SALBRIS	Lundi, mardi, vendredi, samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h Mercredi : 8 h 30 à 12 h	Lundi, mardi, vendredi, samedi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h Mercredi : 8 h 30 à 12 h
SELLES SAINT-DENIS	Lundi et vendredi : 14 h à 17 h Samedi : 8 h 30 à 12 h	Lundi et vendredi : 14 h à 17 h 30 Samedi : 8 h 30 à 12 h
THEILLAY	Mardi : 14 h à 17 h Vendredi et samedi : 8 h 30 à 12 h	Mardi : 14 h à 17 h 30 Vendredi et samedi : 8 h 30 à 12 h
SOUESMES	Lundi : 8 h 30 à 12 h Jeudi et samedi : 14 h à 17 h	Lundi : 8 h 30 à 12 h Jeudi et samedi : 14 h à 17 h 30

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)



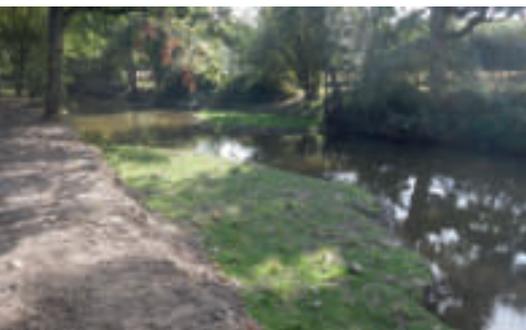
Grâce à ses compétences transférées par les communautés de communes, le SEBB a réalisé en 2021 de nombreuses actions visant à améliorer l'état des cours d'eau du bassin du Beuvron. Pour cela, plusieurs types de travaux ont été menés :

- La renaturation a pour but de restituer aux rivières une forme plus naturelle qui améliore les capacités d'auto-

épuration et favorise la diversification des habitats et des espèces. Ainsi le Cosson a été renaturé à La Ferté-Saint-Cyr, à Crouy-sur-Cosson et à Chailles. De même, le Fossé Mallard a été renaturé à Chaon et Souvigny-en-Sologne, tout comme le Conon à Cour Cheverny et le Ruisseau de Valaire à Valaire.

- Des travaux améliorant la libre circulation des poissons (ou franchissement piscicole) au sein des cours d'eau ont été réalisés sur la rivière des Loches à Chaon, sur l'Aunette également à Chaon et sur le Nizeron à Courmemin.

D'autre part, le site internet du syndicat s'est modernisé et permet l'accès à diverses informations sur le syndicat et le bassin versant du Beuvron. Par ailleurs, une rubrique « je suis riverain » est disponible pour informer les riverains sur leurs droits et obligations, et guider les bonnes pratiques. Enfin un volet « crue et inondation », rubrique « les actions » permet de consulter les hauteurs d'eau ainsi que les différents niveaux de vigilance des stations inscrites dans le dispositif de mesure du niveau d'eau des cours d'eau du bassin versant.



▲ Exemple de deux banquettes mises en place pour une renaturation sur le Cosson à la Ferté-Saint-Cyr © SEBB

Les agents du syndicat sont également intervenus tout au long de l'année pour enlever les arbres tombés dans les rivières avec l'accord et la participation financière des propriétaires riverains. Ils ont également participé à la lutte contre les espèces envahissantes notamment la Grenouille taureau.

Contact

www.bassin-du-beuvron.com
ou contactez M^{me} Delmotte
au 02 54 46 49 67
ou à delmotte.sebb@orange.fr

Les associations... une contribution pour une vie locale citoyenne et solidaire !

À l'automne 2021, la municipalité a proposé aux onze associations sennelyciennes d'organiser un forum afin de présenter leurs activités à chacune et chacun des administrés. Elles ont toutes répondu présentes et nous les en remercions. Ce forum s'est déroulé le 18 septembre au dojo, conjointement avec l'inauguration du terrain multi-sports (cf. p. 16). Chaque association disposait d'un stand et environ 140 personnes ont ainsi pu se documenter sur leurs activités.

En fin de matinée, les responsables d'associations se sont vus remettre une gratification de la part de la mairie par les personnalités présentes à cette journée : Monsieur Hugues Saury (sénateur du Loiret), Monsieur Jean-Paul



▲ Remise des gratifications aux présidents d'association par M. Hugues Saury. © Élisabeth Collet

Roche (président de la Communauté de Commune) et Monsieur Christian Braux (Vice-Président du Conseil Départemental du Loiret et conseiller départemental du canton de La Ferté-Saint-Aubin).

L'évènement devrait se reproduire pour 2022 !

Élisabeth Collet

FOCUS

Une nouvelle association : Maney Espoirs. Cette association, dont le siège social est à Sennely, a été créée en octobre 2019 pour venir en aide à une personne en situation de handicap. Des manifestations sont prévues en 2022 pour l'aider à améliorer sa condition de vie.

Contact :

Sophie Dedieu : 06 88 41 41 22.

Le Ciné-Sologne

Le Ciné Sologne de l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne), sous l'égide de l'association LN/A Visa Club de France, vous accueille à Sennely chaque 2^{ème} jeudi du mois à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Pour 2021, après une année sans activités, nous avons réussi, malgré la pandémie Covid 19 et les règles sanitaires en vigueur, à assurer quatre projections sur 8 initialement prévues :

- Octobre : *Adieu les cons*
22 spectateurs
- Novembre : *Boîte noire*
38 spectateurs
- Décembre : *Le parfum de la carotte*
Séance à 10 h 30 pour les scolaires, prise en charge par l'école maternelle.
34 spectateurs

- Décembre : *Les Bodin's*
26 spectateurs

Le nombre de spectateurs est en hausse et nous nous en réjouissons.

Calendrier 2022 :

- 13 janvier : *Aline*
- 10 février : *Mystère*
- 10 mars : *Ouistreham*
- 14 avril
- 2 mai
- 14 octobre
- 11 novembre
- 15 décembre

Rappel des tarifs : 5 € pour les adultes et 3,50 € pour les moins de 16 ans ou une carte de fidélité non nominative de 20 € pour 5 séances.



© Clker-free-vector (Pixabay)

Merci à toutes et à tous pour votre participation. Nous vous espérons nombreux en 2022.

Frédéric Pasty et Michel Chaloin

La Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale ouvre ses portes tous les samedis de 10 h à 12 h. Un des cinq bénévoles vous accueille lors de ces permanences. Le prêt des livres est **gratuit et ouvert à tous**.

La Médiathèque Départementale du Loiret (MDL) est un véritable partenaire de notre bibliothèque : échange de livres, réservations de titres, conseils d'animation...

Une fois par mois, les écoliers de la maternelle, par petit groupe, viennent rendre visite à la bibliothèque. Durant ce moment, les enfants écoutent une histoire lue par un des bénévoles et choisissent un livre à emporter chez eux.

Cette année, nous avons entamé un projet d'informatisation de la bibliothèque avec le soutien du département. À ce titre, la remise d'un ordinateur a eu lieu le 25 octobre en présence de Monsieur le Maire Philippe de Dreuzy ainsi que Monsieur Christian Braux, Vice-Président du Conseil Départemental du Loiret et conseiller départemental du canton de La Ferté-Saint-Aubin et Madame Anne Durand-Gaborit, Maire de Ligny-le-Ribault et conseillère départementale. La finalisation de ce projet verra le jour courant 2022. Plusieurs bénévoles vont suivre une formation sur le logiciel.

Par ailleurs, la mairie a programmé un remplacement des menuiseries du bâtiment.



▲ Remise de l'ordinateur par le Conseil Départemental du Loiret le 25 octobre 2021. © Élisabeth Collet

La bibliothèque est un lieu d'échanges, venez vous y attarder, lire une histoire avec vos enfants, demander un livre particulier... Cette bibliothèque est la vôtre, venez la faire vivre.

Les bénévoles de la bibliothèque

Contact

Mairie : 02 38 76 93 14

E-mail : contact.mairie@sennely.fr

La Sennelycienne

Voilà une année bien triste qui se termine ... Nous avons espéré une année meilleure que 2020, mais ce ne fut pas le cas.

Les cours ont été suspendus les premiers mois de l'année et ont repris au mois de mai sous conditions sanitaires. Nous avons dû annuler nos manifestations. Financièrement, ce fut une année très difficile ; Brigitte Renault (la professeur) a dû être mise au chômage partiel.

Suite à la reprise des cours de danse en mai, nous avons pu organiser un petit gala de danse à l'extérieur sur le terrain de foot le 27 août avec une météo agréable ce jour-là. À cette occasion, nous avons fêté le départ en retraite de Brigitte Renault. Beaucoup de parents étaient présents.

Événements :

► 23 octobre : soirée Karaoké Très bonne ambiance chaleureuse et conviviale avec beaucoup de chanteurs. Pas assez de participants, mais pour une première, soirée réussie.

- Reprise de la Gym douce, de détente, tous les mardis soirs (19 h - 20 h) avec Brigitte Renault.
- Rentrée de septembre : cours de danse tous les mercredis (18 h - 19 h) et tous les samedis (10 h - 12 h 30) assurés par Graziella Poulard.
- Nouveau : ouverture d'un cours de danse orientale tous les mercredis (19 h 45 - 20 h 45) animé par Graziella Poulard. Un bon groupe s'est constitué, dans une ambiance décontractée et amicale (apprentissage d'accessoires, voiles, ailes d'Isis, etc.).

Pour tous nos projets à venir (théâtre, cabaret, danse, chanteuses, chanteurs etc.), nous serons heureux de vous accueillir. Le nombre de participants a chuté, alors n'hésitez pas à venir prendre des

renseignements afin de faire perdurer toutes nos activités.

La Sennelycienne tient à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent ainsi que la municipalité lors de nos manifestations.

Tous les membres de l'association vous souhaitent une très bonne année 2022 et surtout prenez soin de vous.

Yolande Cornuault

La présidente

Contact

Tél. : 06 76 79 54 68

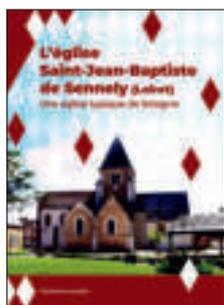
E-Mail : lasennelycienne@gmail.com



▲ Cours de danse pour les juniors ▲ Cours de danse orientale © La Sennelycienne
© La Sennelycienne

L'Espérance

L'année 2021, à nouveau marquée par la Covid-19, n'a pas permis à l'association de faire les sorties évoquées fin 2020. Elle a pu néanmoins tenir son Assemblée générale le 12 novembre 2021.



Prix du livret : 10 €

L'évènement de l'année a été le financement par l'association d'un livret d'une quarantaine de page pour mieux faire connaître l'église Saint-Jean-Baptiste, église typique de Sologne. Moins connue que ses illustres voisines comme Souvignyen-Sologne ou Brinon-

sur-Sauldre, elle n'en est pas moins extrêmement intéressante. Ce livret a été mis en vente à l'occasion de la journée du patrimoine du 18 septembre au cours de laquelle environ une quarantaine de visiteurs sont venus admirer l'église.

Un livret sur l'église Saint-Jean-Baptiste

L'histoire de l'église sous l'Ancien régime nous est connue grâce à un exceptionnel document rédigé en 1700 par le prier (=curé) de Sennely, Christian Sauvageon, qui a laissé de ses paroissiens et de son église une description détaillée... assez peu charitable. Datée du XI^e siècle, reconstruite aux XIII^e et XVI^e et restaurée en 2014, elle a su traverser les épreuves des siècles (Guerre de Cent ans, incendie pendant les guerres de religions, pillage pendant la Révolution française). Outre son intérêt architectural, elle abrite d'authentiques chefs-d'œuvre

comme par exemple : un crucifix du XVI^e, des tableaux de Cabanel (XIX^{es}) ou de son atelier, des tableaux d'Édouard Dumoulin (XX^{es}).

Ce livret est le fruit d'un travail d'équipe notamment : les membres de l'association dont : Martine Orland (présidente) et l'auteur Christiane Lucotte (agrégé d'histoire, ancien professeur à l'IUFM d'Orléans), ainsi que : le père Girault (curé de la paroisse), Philippe de Dreuzy (maire de la commune), Yves Marchaux (graveur), de nombreux anonymes et Élisabeth Collet pour la réalisation technique de l'ouvrage.

Contact

Pierre-Alain Demarçaigne
10 Grand' Rue, au 06 84 32 64 60 ou
site <https://www.belleseglises.com/fr/>

La Fédération nationale des anciens combattants – Algérie/Maroc/Tunisie (FNACA, Comité de Sennely)



Pour l'année 2021, pas beaucoup d'activités pour des raisons de santé de nos membres, et surtout de la crise sanitaire actuelle. Je souhaite que l'année à venir nous permette de pouvoir nous réunir et profiter de ces instants.

Nous avons accompagné la municipalité dans notre devoir de souvenir pour les manifestations du 8 mai, 14 juillet et 1^{er} novembre.

Au mois de mars, une réunion à Châteauneuf-sur-Loire était prévue mais malheureusement annulée pour cause de Covid 19.

Le 10 septembre : réunion départementale à la salle de Neuville-aux-Bois, remise des cartes pour l'année 2022 et questions diverses concernant le Département et le National.

Pour le poste de secrétaire départemental, il est fait appel à un volontaire :



▲ Cérémonie du 11 novembre 2021, Sennely
© Elisabeth Collet

Yves Rollot accepte le poste, nous l'en remercions vivement.

Il est à noter que notre comité, composé de six adhérents, est le plus petit comité du département. Nous essayons au maximum de le faire perdurer, ne serait-ce que pour maintenir cet esprit de camaraderie, acquis au cours de notre séjour au service militaire et hors du territoire.

Il faut se rendre à l'évidence : il est de plus en plus difficile d'effectuer des sorties avec notre drapeau et de marcher aux pas lors des cortèges de cérémonies commémoratives.

Le saviez-vous ?

Créée en pleine guerre d'Algérie, le 21 septembre 1958, la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, est l'association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord. Elle est indépendante à l'égard des pouvoirs publics et de tout parti politique. Elle regroupe à ce jour 358 505 adhérents rassemblés dans 3 560 comités locaux ou cantonaux. Peuvent adhérer tous ceux ayant pris part à la guerre d'Algérie, aux combats du Maroc et de Tunisie, leurs veuves, ascendants et orphelins ainsi que les pupilles de la Nation...(extrait du site : www.fnaca.org)

Mais tant que nous le pourrons, nous serons avec vous pour faire acte de présence et faire vivre ainsi le souvenir patriotique !

Michel Chaloine
Le Président

Le LN/A Visa Club de France

Retour sur une année assez particulière...

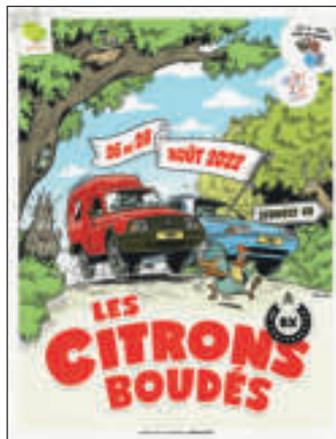
Une fois de plus, mesures sanitaires obligent, le club a dû annuler la Foire de Printemps. En espérant que cela ne soit que partie remise.

Cependant, le club a pu être présent cette année sur des salons nationaux (Rouen, Poitiers, Lyon). Cela nous a fait « chaud au cœur » de retrouver du public de passionnés et de pouvoir présenter nos véhicules. Le Club a également été présent sur quelques manifestations locales, comme par exemple sur les bords du Cosson, à La Ferté Saint-Aubin à l'occasion d'un rassemblement informel le 5^e dimanche d'un mois de l'année.

Voyons 2022 sous les meilleures conditions.

Laurent Lambert
Le Président

En 2022, le dernier week-end de mars, la foire de Printemps nous attend ainsi qu'un grand rassemblement « Les Citrons Boudés 2022 » du 26 au 28 août sur le Stade M. Déplanque. Nous y fêterons les 40 ans de la BX. Un large plateau de ces modèles Citroën se retrouvera le samedi soir, autour d'un cochon grillé, qui reste ouvert au public. Venez nombreux nous voir !



« Les membres et le bureau du LN/A – VISA Club de France vous souhaitent une bonne année 2022. »

Contact

Tél. : 06 77 22 55 19
E-mail : Invisaclubdefrance@orange.fr

Association Sportive de Sennely section Pétanque

« Les membres du bureau vous souhaitent une excellente année 2022. »

L'Association Sportive de Sennely, section Pétanque vient à nouveau de vivre une année marquée par les restrictions sanitaires appliquées suite à la Covid 19.

L'effectif a toutefois progressé avec 36 adhérents en 2021 contre 28 en 2020.

Les concours de mai et du 14 juillet ont été annulés. Le 21 août, une rencontre entre les adhérents a été organisée, suivi d'un apéritif dînatoire en extérieur.

Le concours amical du 11 septembre a rassemblé 56 joueurs, venus de Sennely et de communes voisines et parfois plus éloignées, comme par exemple Beaugency. Cet après-midi s'est déroulé dans une ambiance calme et amicale.

Nous avons participé au forum des associations le 18 septembre avec l'inauguration du terrain multisports.

En 2022, deux concours amicaux en mai et septembre, ainsi que celui du 14 juillet sont prévus.

Nous rappelons que l'accès au terrain est ouvert à tous en permanence. Pour les

entraînements au sein de l'association, rendez-vous le mercredi et le vendredi après-midi.

Le Bureau

Contact

Tél. : 09 64 07 11 65 / 06 80 59 14 94
E-mail : annicketpierre@orange.fr



▲ Concours de pétanque du 18 septembre 2021 © ASS Pétanque

L'association Sportive Rider VTT Sennely



▲ Moment de repos au pied du « Roi de la forêt » écroulé le 22 mai. © Stéphane Boureau

Aujourd'hui, nous sommes 25 adultes et 10 enfants de Sennely et des alentours.

Activités 2021

- Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de pratiquer comme d'habitude nos sorties hebdomadaires.
- Participation au forum des associations organisé par la municipalité.

Projets 2022

- Randonnée sur la Piste du Raboliot le 27 mars : vtt, cyclo et drésienne.
- Achat de tenue d'hiver, tour de cou et polo.
- Recherche de nouveaux partenaires.
- Une sortie au profit d'« Octobre rose » sera annoncée sur PanneauPocket.

Nous remercions : Taxi Chabin, Les Filles et les Garçons, Marcilly Automobiles,

« Les membres vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année 2022 sportive. »

Contact

Tél. : 06 81 27 57 77 (M. Boureau)
ou 06 77 92 33 41 (M. Boutron)
E-mail : Rider.vtt.sennely@gmail.com
Site : rider-vtt-sennely.clubeo.com

SF Automatismes, Crédit Mutuel et la mairie pour leurs soutiens.

Vous souhaitez faire du sport ou vous y remettre, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Les parcours sont adaptés au niveau des participants et un accueil des plus jeunes est prévu tous les 15 jours. Pour des raisons de sécurité, casque obligatoire.

Sportivement vôtre.

Stéphane Boureau
Le Président

Le Club des Bruyères

« Nous vous souhaitons une très bonne année 2022. »

L'association qui regroupe un nombre toujours croissant d'adhérents a tenu son Assemblée Générale le 21 octobre 2021 sous la présidence d'Anick HENRY. À la suite de celui-ci, nous avons partagé un délicieux et amical repas.

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID, les manifestations habituelles (sorties, loto, concours de belote...) ont été annulées. Néanmoins, nous avons pu reprendre au second semestre, nos sorties théâtrales...

Il est à noter que pour le transport, au départ de Sennely, un car est mis gratuitement, à disposition par le Conseil Départemental.

Nous espérons vivement que l'année 2022 verra nos activités reprendre pleinement et que nous pourrons ainsi vous retrouver et partager des moments d'amitié et de solidarité si importants et appréciés par chacun d'entre nous.

- **Tous les lundis matins** à 9 h 30 en automne et hiver et à 9 h 00 au printemps et en été, rendez-vous à la halle pour les personnes qui aiment marcher en groupe.
- **Tous les jeudis après-midi** (de 14 h à 17 h 30 en hiver et de 14 h 30 à 18 h en été), dans la salle du club, les membres se retrouvent autour de jeux de cartes et de société.

Ces rencontres seront soumises aux conditions sanitaires gouvernementales en vigueur suivant l'évolution de la Covid-19.



▲ Décoration créée par Agnès Bouquin à l'occasion de l'assemblée générale du 21 octobre 2021 © Agnès Bouquin

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à passer nous voir au Club des Bruyères ou à vous renseigner à la Mairie, nous vous accueillerons en toute amitié !

Merci à toutes celles et ceux qui apportent leur soutien et leur participation au club.

Anick Henry
La Présidente

Contact

Tél. : 06 65 17 17 16
E-mail : annick45240@gmail.com

Le Réveil de Sennely

La situation sanitaire a ralenti notre activité en 2021. Cependant, avec la reprise des répétitions, les sorties officielles ont pu avoir lieu le 11 novembre dernier (à Sennely, Isdes et Villemurlin)

et à l'occasion de la Sainte Cécile et de la Sainte Barbe, patronnes des musiciens et des pompiers (à Sennely et Ligny-le-Ribault) le 4 décembre.

Que vous connaissiez ou non le solfège, nous vous invitons à venir nous rejoindre, en respectant bien entendu les mesures sanitaires en vigueur.

Les tenues et les instruments sont fournis par l'association.

Répétitions le lundi salle des fêtes de la mairie de Sennely de 18 h 45 à 20 h 30.

Formation assurée par Monsieur Dedy CAILBOURDIN.



Monsieur Cailbourdin

Le Président

Madame Cailbourdin

La Secrétaire

Contact

Tél. : 02 54 88 76 46

E-mail : dedy.cailbourdin@orange.fr

Participation du « Réveil de Sennely » à la cérémonie du 11 novembre 2021 © Élisabeth Collet

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers



L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely est un peu le cœur de la vie du Centre de Première Intervention. Elle réunit les sapeurs-pompiers actifs, les jeunes sapeurs-pompiers, nos retraités mais aussi nos sapeurs-pompiers involontaires (famille, proches).

Son but est de fédérer chacune et chacun autour d'événements festifs comme la Sainte Barbe, l'arbre de Noël des enfants, des soirées publiques (loto, soirée dansante, le Téléthon, des journées portes-ouvertes, des expositions...).

La vente des calendriers est aussi une activité très importante car c'est notre principale ressource financière. Ils vous sont proposés, comme le veut la tradition, en échange d'un don pécuniaire.

En 2021, nous devons être présents sur plusieurs manifestations :

- ▶ En mars, pour une soirée dansante, autour d'un couscous.
- ▶ En mai, pour une exposition à Souvigny-en-Sologne, lors de la Foire aux Oies.
- ▶ En décembre pour notre traditionnelle S^{te} Barbe.

Mais la COVID-19 nous a obligés à reporter les deux premières manifestations en 2022. Cela nous permettra de mieux nous retrouver.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely est affiliée à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret. Avec celle-ci, nous pouvons nous mobiliser pour nos pompiers en cas de problème (santé, décès...) et pour l'Ordre des Pupilles...

Si « Courage et Dévouement » est la devise des Pompiers Volontaires, celui des Amicales est « **La force est notre communauté** »

En cette fin d'année 2021, bien particulière, le bureau de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sennely et moi-même vous souhaitons une bonne année 2022 et restez vigilants.

Béatrice Lambert

La Présidente



Contact

Amicale des Sapeurs-Pompiers
1 rue de la Rigolerie - 45240 Sennely
Tél. : 06 66 15 88 11
E-mail : amicale_sen@sdis45.fr

Les décorations de Noël

Noël est toujours magique pour les petits... comme pour les grands !

Cette fin d'année 2021 a été l'occasion pour la mairie de tester un nouveau concept de décorations lumineuses, installées sur les lampadaires en place, dans le centre et aux abords du village. C'est la société Engie qui s'est chargée de cette opération avec qui la municipalité a signé un contrat triennal de location.

Vous aurez sans doute noté également que, sur la place du village, plusieurs décorations sont venues s'ajouter à celles déjà

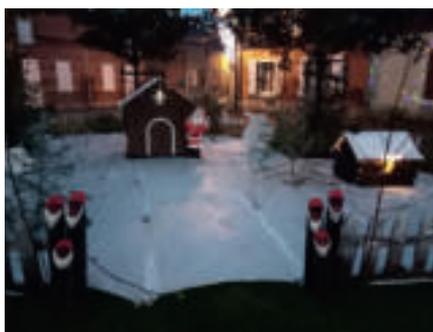
existantes les autres années : père Noël, biches, cerf, lutins, skis, bonhomme de neige... Nous remercions chaleureusement Gilles Foucault et Pascal Grandjean pour ces petites merveilles qui ont fait le bonheur des petits... et des grands !

Un grand merci également à Cyril Agoutin qui a pu « surprendre » le Père Noël à temps le 24 décembre au soir avant qu'il ne quitte Sennely pour d'autres villages. Nous sommes persuadés que Cyril a déjà pris rendez-vous avec lui pour l'année prochaine...

Élisabeth Collet



▲ Décorations Grande rue © Élisabeth Collet



▲ Décorations place du village © Élisabeth Collet



▲ Le Père Noël de passage à Sennely © Cyril Agoutin



Jeudi 13 janvier	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi 15 janvier	Assemblée générale Club des Bruyères : 14 h 30*
Dimanche 23 janvier	Assemblée générale Sapeurs pompiers : 15 h*
Samedi 29 janvier	Assemblée générale LN/A Visa Club de France : 14 h 30*
Jeudi 10 février	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi 19 février	Concours belote individuel : 14 h (Club des Bruyères)
Vendredi 4 mars	Assemblée générale ASS Pétanque : 18 h 30*
Dimanche 6 mars	Loto Réveil de Sennely
Jeudi 10 mars	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi 12 mars	Ouverture pêche et camping
Samedi 12 mars	Soirée amicale des Sapeurs Pompiers : 20 h
Samedi 19 mars	Journée de la nature et de la forêt
Dimanche 27 mars	Randonnée La piste Raboliot (Rider VTT Sennely)
Dimanche 27 mars	Foire de printemps (LNA/Visa Club de France)
Vendredi 8 avril	Concours belote inter-club : 14 h (Club des Bruyères)
Jeudi 14 avril	Ciné Sologne : 20 h 30
Dimanche 24 avril	Journée nationale de la déportation : 11 h 15 avec le Réveil de Sennely
Samedi 30 avril	Soirée Disco : 19 h 30 (Maney Espoirs)
Dimanche 8 mai	Cérémonie fête de la victoire 1945, avec le Réveil de Sennely
Jeudi 12 mai	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi 21 mai	Concours amical de pétanque au dojo : 14 h (ASS Pétanque)
Dimanche 5 juin	Journée mondiale de l'environnement
Samedi 18 juin	Fête de la musique
Samedi 18 juin	Gala de danse : 20 h 30 (La Sennelycienne)
Mardi 21 juin	Fête de la musique
Samedi 25 juin	Concours de pétanque des adhérents : 14 h (ASS Pétanque)
Dimanche 26 juin	Messe de la St Jean
Mercredi 13 juillet	Retraite aux flambeaux : 21 h 30 avec le Réveil de Sennely
Jeudi 14 juillet	Fête nationale, défilé : 10 h 15 avec le Réveil de Sennely
14 juillet	Concours pétanque : 14 h (ASS Pétanque)
Vendredi 26 août	Citrons boudés : 17 h (LN/A Visa Club de France)
Samedi 27 août	Citrons boudés (journée entière) (LN/A Visa Club de France)
Dimanche 28 août	Citrons boudés (journée entière) (LN/A Visa Club de France)
Samedi 3 septembre	Forum des associations (dojo)
Samedi 10 septembre	Concours amical pétanque : 14 h (ASS Pétanque)
Samedi 17 septembre	Journée patrimoine
Dimanche 18 septembre	Journée patrimoine
Dimanche 18 septembre	Assemblée générale VTT Rider*
Vendredi 23 septembre	Concours de belote inter-clubs : 14 h (ASS Pétanque)
Vendredi 7 octobre	Assemblée générale Maney Espoirs*
Dimanche 9 octobre	Randonnée octobre rose (VTT Rider)
Jeudi 13 octobre	Ciné Sologne : 20 h 30
Samedi 15 octobre	Soirée karaoké (La Sennelycienne)
Dimanche 23 octobre	Marche de l'Espoir (Maney Espoirs)
Samedi 29 octobre	Course nature nocturne Les Décalés de la Citrouille
Samedi 29 octobre	Exposition d'artistes autour d'Yves Marchaux, graveur (L'Espérance)
Dimanche 30 octobre	Exposition d'artistes autour d'Yves Marchaux, graveur (L'Espérance)
Dimanche 30 octobre	Fermeture camping et pêche Villechaume
Samedi 5 novembre	Exposition d'artistes autour d'Yves Marchaux, graveur (L'Espérance)
Dimanche 6 novembre	Exposition d'artistes autour d'Yves Marchaux, graveur (L'Espérance)
Jeudi 10 novembre	Ciné Sologne : 20 h 30
Vendredi 11 novembre	Cérémonie armistice 1918 : 11 h 30
Dimanche 27 novembre	Loto : 14 h (La Sennelycienne)
Vendredi 2 décembre	Assemblée générale La Sennelycienne*
Samedi 3 décembre	Sainte Barbe-Sainte Cécile (Amicale des sapeurs pompiers)
Dimanche 4 décembre	Loto : 14 h (Club des Bruyères)
Jeudi 15 décembre	Ciné Sologne : 20 h 30 + écoles après-midi
Samedi 17 décembre	Noël des enfants de l'amicale des Sapeurs Pompiers

Fêtes et événements 2022

(sous réserve des conditions sanitaires gouvernementales en vigueur aux dates ci-contre)



▲ L'église Saint Jean-Baptiste © Frédéric Pasty

* Les Assemblées générales des associations sont ouvertes à toutes et à tous.

AG non définies à ce jour : Le Réveil de Sennely et L'Espérance

Les tarifs de la salle polyvalente (délibération du 10 décembre 2021)

Personnes ou associations extérieures

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes		1/2 SALLE : 70/80 personnes	
	Location	Chauffage *	Location	Chauffage*
1 jour (24 heures)	462,00 €	52,00 €	251,00 €	26,00 €
1 jour et demi (36 heures)	546,00 €	78,00 €	293,00 €	39,00 €
2 jours (48 heures)	626,00 €	103,00 €	333,00 €	51,00 €
5 heures vin d'honneur	166,00 €	26,00 €	103,00 €	13,00 €
ARRHES	60,00 €		30,00 €	
Caution	456,00 €		228,00 €	

Habitants

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes		1/2 SALLE : 70/80 personnes	
	Location	Chauffage *	Location	Chauffage*
1 jour (24 heures)	251,00 €	52,00 €	146,00 €	26,00 €
1 jour et demi (36 heures)	293,00 €	78,00 €	167,00 €	39,00 €
2 jours (48 heures)	333,00 €	103,00 €	187,00 €	51,00 €
12 heures	103,00 €	26,00 €	72,00 €	13,00 €
ARRHES	60,00 €		30,00 €	
Caution	228,00 €		114,00 €	

* Forfait chauffage période du 1^{er} octobre au 30 avril

Associations sennelyennes

	SALLE ENTIÈRE : 180 personnes	1/2 SALLE : 70/80 personnes
Chauffage	5,30 €/h	3,00 €/h
Forfait ménage	45,00 €	25,00 €

HORAIRES :

1 jour : de 9 h à 9 h le lendemain

1,5 jour : de 9 h à 14 h le lendemain

2 jours : du vendredi 18 h au lundi 9 h



▲ Vue complète de la salle polyvalente
© Mairie de Sennely

Dématérialisation

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de la CCPS sont en mesure de recevoir sous forme électronique l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, c'est-à-dire les dossiers de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme.

Les objectifs sont multiples pour les usagers et les collectivités :

- ▶ permettre un gain de temps,
- ▶ réaliser des économies (affranchissement, copies...),
- ▶ fluidifier les échanges entre et avec les administrations.

L'utilisateur dispose de deux possibilités pour déposer son dossier d'urbanisme :

- ▶ **en format papier**, sous les conditions habituelles : un nombre d'exemplaires du formulaire et des pièces suffisant, envoi du dossier en courrier recommandé avec accusé de réception ou dépôt auprès de la mairie...
- ▶ **en ligne** par le biais du guichet unique en cliquant ou en copiant dans la barre de recherche le liant suivant : <https://portesdesologne.geosphere.fr/guichet-unique/Login/DossierProjet>
Le guichet unique comporte un guide des dossiers à déposer en fonction du projet du demandeur.

Le demandeur doit en premier lieu se créer un compte USAGER sur la base d'une adresse courriel et d'un mot de passe.

Il peut ensuite compléter, signer le formulaire cerfa correspondant à sa demande et joindre les pièces justificatives directement en ligne. Une fois validé par l'utilisateur, le dossier est transmis immédiatement à la mairie. Les échanges entre l'administration et l'utilisateur sont réalisés de façon dématérialisée par courriel ou par le portail USAGER.

Les architectes, géomètres ou notaires doivent se créer un compte PARTENAIRE. La démarche est ensuite identique.

EARL MAISON VERTE
ELEVAGE DE FAISANS,
PERDRIX & CANARDS



LIEU-DIT : MAISON VERTE
ROUTE DE VIENNE EN VAL
45240 SENNELY

VOS CONTACTS :
PASCAL : 06.07.99.01.03 - ALEXIS : 07.86.85.66.51
contact@maisonverteorange.fr

GÉNÉRATION COIFFURE
0671741619

Frédérique

COIFFURE À DOMICILE
Homme, Femme, Enfant

Rejoignez-moi sur Facebook

SAI AUTOMATISMES

Fabien BRUNET
Stéphane VERONNEAU
06 75 74 33 92

25 bis route de Souvigny
45240 SENNELY

Tél. 02 38 22 08 02

COCHAIN MECABOIS
COFFRAGES BOIS / ECRAN ACOUSTIQUE

Tel : 02 38 66 35 71
fax : 02 38 51 21 57

LA COLMINIERE - 45240 SENNELY

TAXI LOIRE

06 07 99 38 47

taxiloire45@gmail.com
45240 Sennely

ECURIE de ST MAURICE

Mme CHAUMARD Carine

Brevet d'État d'éducatrice sportive
Etablissement labellisé FFE: passions,
cours, compétitions, loisirs, handi

22 rue de la forêt 45240 Sennely
06.75.74.77.58
chaumard-carine.ecurie-st-maurice@orange.fr

site : iamotte-equitation.fr



LECOQ Benjamin

Prestations agricoles

Coenoue
Route de Vienne en Val
45240 SENNELY

Tel : 06 81 91 07 06
Fax : 02 38 76 40 18



ARBEL patrice
Fabrication

Archerie de l'houan

arbel.archeriedehouan.fr | rue des Ivresses 45240 Sennely
0643 85 02 23

LES FAISANS CHANTEZ
Chantiers de chantiers

LISE GRELET
06 67 66 94 08

BIEN PAR LA VOIX
MASSAGE BIEN-ÊTRE
BIEN
(AP = Apret, conscience
EJ = Energie)

Nature | Peinture
Entreprise de Peinture | Aout et Restauration

Emilie BOISSIER
6 chemin de champ guilbert 45240 Sennely
06.85.50.33.27

naturepeinture.ch@gmail.com



MENUISERIE.KD
KEVIN.DEPARETERE

6 CHEMIN DE CHAMP GUILBERT 45240 SENNELY
.07.81.92.45.04.
kevin.deparetere@gmail.com





© Mairie de Sennely

Mairie de Sennely

2 rue de la Rigolerie • 45240 Sennely
Tél. : 02 38 76 93 14 • Fax : 02 38 49 63 47
contact.mairie@sennely.fr